

Rapport Financier 2010



LE CRÉDIT AGRICOLE
DU NORD EST

**La proximité au service
des territoires
et des Hommes
qui y vivent**


NORD
EST

RAPPORT FINANCIER 2010

Sommaire

Afin d'accéder rapidement aux pages, il vous suffit de cliquer sur le titre souhaité ou son numéro de page.

	PAGES
● Rapport de gestion du Conseil d'administration	3
● Comptes individuels	26
Bilan individuel au 31 décembre 2010	26
Compte de résultat individuel au 31 décembre 2010	27
Annexe aux comptes individuels	28
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	55
● Comptes consolidés	57
Cadre général	57
États financiers consolidés	58
Notes annexes aux états financiers	62
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	119
● Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mars 2011	121
● Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2010	124
● Liste des Caisses locales affiliées et des Présidents (Aisne, Ardennes, Marne)	125
● L'équipe de Direction	128
● L'essentiel du Nord Est en chiffres	129

2010 - Nette reprise de la croissance mondiale ...

... mais avec une très forte différence entre le monde émergent, qui s'approche d'une croissance à deux chiffres, et les pays de l'OCDE, qui sont repassés de justesse en chiffres positifs, grâce notamment aux interventions extrêmement musclées des pouvoirs publics : le PIB mondial a progressé de 4,5%, avec la reprise de la croissance du commerce mondial et des demandes domestiques ; d'une part la Chine (10%), l'Inde (9%), l'Asie hors Chine et Japon (7,8%), et l'Amérique Latine (5,6%), pays frôlant la surchauffe et le risque d'inflation ; et d'autre part la zone euro (1,6%), les États-Unis (2,8%), pays à croissance molle craignant la déflation.

Les États-Unis ont connu une vive reprise des investissements de remplacement et de productivité, notamment en équipements de technologie et en logiciels (15,4%) ; mais la consommation des ménages est atone (1,7%) et le marché de l'immobilier reste déprimé par excès d'offre.

La zone euro dans son ensemble a eu une croissance modérée ; l'Allemagne semble faire mieux (+3,5%), mais c'est oublier qu'elle avait connu une récession (-4%) pire que la moyenne en 2009.

Crise des dettes souveraines européennes

Afin de venir à bout de la récession, les États-membres de l'Union Européenne ont pris de façon coordonnée des mesures tout à fait exceptionnelles de soutien à l'économie, et ce au prix d'un accroissement spectaculaire des déficits publics ; fin 2010, plus aucun pays signataire du traité de Maastricht ne respecte les critères de convergence ; des plans de relance se chiffrent en centaines de milliards d'euros sont venus s'ajouter aux mesures de la Banque Centrale Européenne, une baisse très forte des taux directeurs, et des mesures non conventionnelles.

Mais ces plans de relance sont venus s'ajouter à la baisse des rentrées fiscales, à la nécessité de venir en aide à des entreprises "too big to fail" et aux déficits fiscaux préexistants, amenant les plus fragiles des pays de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal) à des niveaux d'endettement jugés insupportables par les marchés, ce qui a provoqué turbulences et instabilité sur les marchés. Ces pays ont dû mettre en œuvre des plans d'austérité drastiques qui freinent leur reprise. Les taux auxquels les États européens empruntent divergent d'une manière spectaculaire : d'un côté les pays du nord - Irlande exclue - jouissent de taux extrêmement favorables (2,5% pour la France, contre 4,15% sur le reste de la décennie) ; de l'autre les pays du sud doivent emprunter sur les marchés de 2 à 5 points plus cher.

Pour éviter le risque de défaut sur la dette souveraine des pays dans la ligne de mire des spéculateurs, les pays de la zone euro et la BCE, appuyés par le Fonds Monétaire International, ont réagi et créé en mai 2010 des mécanismes de solidarité financière esquissant un début de mutualisation des dettes publiques, la BCE de son côté a racheté des volumes considérables de dette souveraine en fin d'année.

Les banques ont particulièrement souffert dans cet environnement ; en Europe, ce sont les banques irlandaises qui sont recapitalisées par un État déjà exsangue ; les Caisses d'Épargne régionales espagnoles sont amenées à se restructurer en urgence ; les difficultés de refinancement, certes atténuées, se poursuivent surtout à la périphérie sud de l'Union européenne.

La parité euro/dollar est restée toute l'année dans la fourchette 1,20-1,40\$ sans tendance précise, mais tous deux, euro et dollar, ont baissé par rapport aux devises refuge, le Yen (Japon) et le Franc suisse.

Montée du chômage

L'emploi a diminué de 2,1% dans les pays de l'OCDE par rapport à l'avant-crise, début 2008 ; le taux de chômage est de 17% (au sens du BIT), soit 17 millions de personnes en plus.

Les bourses européennes sont à la hausse au nord (Danemark +36%, Suède +21%, Allemagne +16%,) et la baisse au sud (Grèce -36%, Espagne -17%, Italie -13%, Portugal -11%) ; la France est en position intermédiaire, avec un recul du CAC 40 de 3,3% sur l'année ; aux USA, la S&P 500 progresse de 11%. Sur toutes ces places, on observe une volatilité accrue des indices, qui sur-réagissent à la moindre nouvelle micro ou macro-économique, traduisant le manque de visibilité des opérateurs, qui ont perdu leurs repères.

Sur **les marchés des matières premières**, 2010 a presque effacé la crise et retrouvé les niveaux de début 2008 : les cours du pétrole sont repartis à la hausse, passant de 70 à 90 dollars le baril sur l'année ; le cours de l'or a augmenté de 30%, atteignant le record de 1 423 dollars l'once mi-décembre ; les principales matières premières agricoles elles aussi (sauf le riz) connaissent une hausse sensible, hausse qui vient corriger en partie des décennies de baisse continue, et pourrait, si elle se prolonge, contribuer à freiner le dramatique exode rural des pays du sud, et donc à améliorer la situation alimentaire mondiale.

En France, on a assisté à une reprise molle ; un rebond de croissance au deuxième semestre dû à la reprise de l'investissement et de la production des entreprises, mais freiné par le niveau élevé de la parité euro/dollar et les mesures d'assainissement des finances publiques.

L'encours de crédits a continué de baisser au premier semestre, puis a retrouvé une certaine croissance au second ; au total sur 2010, c'est une hausse de 2,1%, à peine supérieure à l'inflation (1,8%), tirée par la reprise des crédits habitats (+7,4%) et des crédits investissements (+3,7%).

Le taux d'épargne des ménages français reste très élevé en 2010, avec un taux de 16,1% du revenu disponible, traduisant les incertitudes conjoncturelles et le besoin d'épargne de précaution ; les flux nets d'épargne augmentent de 11%, à 117 milliards d'euros, avec une préférence qui se confirme pour les dépôts à vue et les assurances-vie en euros ; en revanche, on observe une décollecte bien logique sur les OPCVM monétaires et les dépôts à terme.

Dans ce contexte, la Caisse régionale du Nord Est enregistre une évolution négative de ses crédits d'investissement, essentiellement liée à celle des crédits aux Entreprises (-13%), et une progression nulle des prêts Habitat. Par contre, l'évolution de la collecte à la Caisse régionale, correspond à la progression nationale, à savoir une hausse importante de la collecte sur les livrets (+ 7%) et sur l'assurance vie (+8 %).

Perspectives 2011

Reprise et incertitudes

On s'attend en 2011 à la **poursuite de la reprise mondiale**, et au maintien du différentiel évoqué plus haut entre pays émergents et pays industrialisés ; mais au-delà de ce consensus, de profondes incertitudes subsistent :

L'économie mondiale saura-t-elle **rééquilibrer ses flux**, entre les pays qui produisent plus qu'ils ne consomment et accumulent des réserves en devises (Chine), et les pays qui consomment plus qu'ils ne produisent et accumulent des déficits (USA) ?

Les pays émergents pourront-ils cette année encore **concilier forte croissance**, stabilité macroéconomique, accueil rentable des capitaux étrangers et stabilité sociale ?

Les USA vont-ils finir par reprendre leur **rôle de locomotive** de la croissance ?

Les **politiques et les performances économiques** vont-elles se mettre à converger en Europe et particulièrement dans la zone euro ?

Dans les pays de la zone euro le **désendettement des États** se poursuivra, mais à des rythmes très différents ; pour le dynamisme économique, on distinguera en 2011 deux groupes de pays :

L'Europe du nord, la France, l'Italie, et a fortiori l'Allemagne, devraient connaître une croissance modérée, mais solide.

L'Espagne, le Portugal et l'Irlande devraient voir leur activité se stabiliser, non sans risque de rechute en récession ; la Grèce devrait rester en récession en 2011, puis revenir à une croissance positive en 2012.

La **BCE** a décidé de décaler la normalisation de ses opérations de refinancement auprès des banques en étendant ses appels d'offres illimités jusqu'au moins à la fin du 1er trimestre ; si ses prévisions de baisse graduelle du risque souverain se vérifient, elle pourrait ensuite reprendre sa stratégie de sortie ; l'inflation devrait rester contenue autour du seuil maastrichien de 2%. Les taux directeurs pourraient commencer un léger mouvement en fin d'année 2011, mais resteront proches des plus bas actuels.

En France la croissance devrait se limiter à 1,5% ; dans une économie où les "stabilisateurs automatiques" ont limité la casse en 2009 (le recul du PIB n'a été que de 2%, contre -4% en Allemagne), ils freinent aussi la reprise en 2010 et 2011 ; la consommation privée croîtra à un taux modéré et l'investissement des entreprises devrait se redresser.

Fidèle à ses valeurs mutualistes, la **Caisse régionale du Nord Est** confirme sa stratégie d'accompagnement économique et financier des acteurs économiques de son territoire.

Par sa proximité, géographique, humaine et professionnelle, et par l'expertise de ses équipes sur l'ensemble des métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier, elle met tout en œuvre pour satisfaire ses sociétaires et ses clients :

En apportant des solutions concrètes et complètes, adaptées aux réalités locales et régionales

En proposant des services de qualité et innovants

En s'engageant pour sa région, comme acteur responsable.

LE BILAN

Le bilan, en augmentation de 5,5 %, atteint 20,4 Md€, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les ressources

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire,
- aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financières internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 10,8 Md€ et représente 53 % du bilan, en hausse de plus de 5,1 % sur un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 5,4 Md€ (-2,2 %) et représentent 27 % du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements de la Caisse régionale sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôts négociables...). Elles s'élèvent à 1,4 Md€ (+55,1 %) à fin décembre et représentent 7 % du total bilan.

Les fonds propres et provisions correspondent aux capitaux propres, aux provisions et aux dettes subordonnées. Ils s'élèvent à 2,4 Md€ (+ 7 %) et représentent 12 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges représentent 191 M€. Elles reflètent la montée des risques et la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement de ceux-ci. La variation des fonds propres s'explique également par l'émission de dettes subordonnées.

Au cours de l'exercice 2010, la Caisse régionale du Nord Est a donc renforcé ses fonds propres et sa politique de sécurisation des refinancements de marché. Elle a maintenu sa stratégie de diversification de ses différentes sources de refinancement.

Les emplois

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A.. Elles atteignent 2,4 Md€ (+304,2 %) et représentent 12 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 16,1 Md€ (-3 %) et représentent 79 % du total bilan. Les réalisations de crédits ont ainsi progressé de 11 % et ont atteint 2,1 Md€ en 2010. La Caisse régionale affirme sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédit habitat ont atteint 809 millions d'euros (+26 %).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres de la Caisse régionale du Nord Est. Elles s'élèvent à 0,3 Md€ (-36,9 %) et représentent 2 % du total bilan. La politique financière menée en 2010 en matière de placements financiers est caractérisée par la poursuite d'une désensibilisation aux risques de marché.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,3 Md€ (-6,5 %) et représentent 6 % du total bilan. Dans un contexte peu porteur, ces investissements traduisent notamment la volonté de la Caisse régionale de poursuivre sa politique de développement, notamment au travers de ses participations propres, ainsi que des actions de croissance du groupe Crédit Agricole.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2010 s'élève à 363 M€ et progresse de 6 % sur l'exercice, l'ensemble des métiers de la Caisse régionale (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

Sur la base des règles analytiques internes au groupe Crédit Agricole, ce PNB se décompose comme suit :

- la marge d'intermédiation globale : elle correspond principalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés et s'élève à 145 M€, en hausse de 13 %,
- les commissions : elles s'élèvent à 164 M€ et progressent de 4 %, notamment sur l'activité assurance-vie,
- les revenus du portefeuille de titres de la Caisse régionale (intégrant ses différentes participations) : ils s'élèvent à 54 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation augmente de 4 % et s'élève à 122 M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 6 % du PNB avec une hausse des charges de fonctionnement de 7 %. Le coefficient d'exploitation s'établit alors à 66,5 % à fin 2010.

Le Résultat Net

Le résultat net progresse de 156 % et s'élève à 53 M€. Le coût du risque atteint 44 M€ dont 25 M€ de provisions sur risques crédits. La politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 70,8 %.

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 79 Caisses locales et de quatre de ses filiales, et ce selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

LES FILIALES CONSOLIDÉES

Cofinep

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Cofinep, société de capital développement dont le capital social s'élève à 11 millions d'euros. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat social de cette filiale atteint 1,9 million d'euros en 2010. Le portefeuille d'investissements de Cofinep s'élève en net à 10,9 millions d'euros, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement.

Nord Est Champagne Agro Partenaires

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2010 s'élèvent à 145,6 millions d'euros. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat net social 2010 de cette filiale est bénéficiaire de 4,7 millions d'euros.

Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole SA. La SAS Belgium CA est un holding au capital de 128 millions d'euros qui détient une participation de 50 % (66,67 % en termes d'intérêts) dans la SA Crédit Agricole de Belgique. Ces deux filiales sont intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle. Le Crédit Agricole de Belgique propose ses services à l'ensemble des types de clientèles. La contribution de ces entités au résultat consolidé s'élève à 7,1 millions d'euros en 2010.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité a été intégrée dans le périmètre de consolidation à compter du 30 septembre 2010, selon la méthode d'intégration globale. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion et de Nord Est Square Habitat. Le capital social s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2010. La contribution de cette entité au résultat consolidé est déficitaire de 8,4 millions d'euros en 2010, l'exercice 2010 ayant été principalement marqué par la dépréciation des fonds de commerce de Nord Est Square Habitat (8 millions d'euros).

LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé atteint 23,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 22,3 milliards au 31 décembre 2009, soit une hausse de 5,6%. Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,2 milliards d'euros, soit 9,3 % du total bilan. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 494 millions d'euros (+40 %). Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 2,7 milliards d'euros, soit 11,4 % du total bilan.

Les principaux autres postes du bilan suivent des évolutions comparables à celles du périmètre social.

LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	% variation
Produit Net Bancaire	489,1	416,1	+ 17,6 %
Résultat Brut d'Exploitation	185,2	142,9	+ 29,6 %
Résultat d'Exploitation	132,2	54,3	+ 143,6 %
Résultat Net part du Groupe	93,3	39,9	+ 133,6 %

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

DETTE FOURNISSEURS (en euros)	31/12/2010	31/12/2009
Echues au 31/12	3 190 *	213 545
A moins de 30 jours	871 891	1 542 257
A plus de 30 jours	7 036	0
Total dettes fournisseurs	882 117	1 755 802

* hors avoirs de 90 854 euros

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale et le Groupe Crédit Agricole du Nord Est sont exposés, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Ainsi, l'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit, recouvrant les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- Les risques de marché, recouvrant les risques de pertes (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit),
- Les risques structurels de gestion de bilan, recouvrant les risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt ("Risque de Taux d'Intérêt Global") ou des taux de change (risque de change) et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

De plus, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels, recouvrant les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- Les risques de non-conformité, recouvrant les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenants de l'initiation de l'opération jusqu'à son dénouement final.

La stratégie risques de la Caisse régionale est définie par un ensemble de politiques sectorielles validées par le Conseil d'administration :

- politique financière
- politique de maîtrise des risques de crédit associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie
- politique de gestion des risques opérationnels

Chacune de ces politiques intègre selon ses spécificités des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte.

En lien avec les évolutions du règlement 97-02 sur la "fonction risques", le suivi des risques au sein de la Caisse régionale du Nord Est a été regroupé au sein d'une Filière Risques rattachée au Directeur Marketing Stratégique, Risques et Pilotage directement sous la responsabilité de la Direction générale de la Caisse régionale.

La Filière Risque a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes à la stratégie risques et aux politiques sectorielles qui la composent et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

Le Directeur Stratégie Pilotage Risques assiste aux réunions du Conseil d'administration, il est membre du Comité de direction, du Comité de contrôle interne, du Comité financier, du Comité des risques opérationnels et du Comité de développement.

Au sein de la Filière Risques :

. Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des risques de crédit, des risques opérationnels (hors risques de non-conformité), des risques comptables et des risques financiers. Il organise les revues

trimestrielles de portefeuilles, il assiste au Comité des prêts et en rend compte auprès du Conseil d'administration. Il est également membre du Comité Financier et du Comité des Risques Opérationnels.

. Le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, du respect des règles de déontologie et de la conformité des services d'investissements. Il assure les contrôles de deuxième degré sur son périmètre. Il est membre du Comité des Risques Opérationnels, du Comité de Développement et du Comité Financier.

Fonctionnellement, la filière risques est rattachée à la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A.. La filière risques veille à l'application au sein de la Caisse régionale du Nord Est des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

Le Responsable du Contrôle Périodique directement rattaché à la Direction générale de la Caisse régionale assure les contrôles d'audit-inspection de troisième niveau.

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière et le Responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

. Auprès de la Direction générale de la Caisse régionale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne en présence du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Marketing Stratégique, Risques et Pilotage (les 27 janvier, 09 mars, 09 juillet et 19 octobre pour l'année 2010).

. Auprès du Conseil d'administration en présence de la Direction générale au moins deux fois par an (les 19 avril et 20 septembre sur l'année 2010).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, des engagements et garanties données ou des engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la stratégie de prise de risque crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'administration le 18 octobre 2010. Elle comporte une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché et prévoit des règles de division et de répartition des risques ainsi que des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie.

Sa mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction des engagements est contrôlée par le Département Contrôles Permanents.

II. Gestion du risque de crédit

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect des politiques crédits validés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'orientation de la Caisse régionale en matière de prise de risque Crédit est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité. La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone euro, toutes exceptions à ces principes étant validées par l'organe décisionnaire compétent.

Les crédits sont octroyés par le bureau du Conseil d'administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux Comités des Prêts Entreprises et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération, et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures accessibles à tous les intervenants sur l'intranet de la Caisse régionale définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction générale après analyse.

Les prêts octroyés aux administrateurs de la Caisse régionale relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration.

2. MÉTHODOLOGIES ET SYSTÈMES DE MESURE DES RISQUES

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notations internes du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation groupe utilisés par la Caisse régionale du Nord Est s'appuient sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintenance et "back-testing" sont assurés en centralisé par Crédit Agricole S.A.. Les échelles de notation différencient les contrats sains des contrats en défaut et font l'objet de tables de correspondance avec les échelles de notation des agences de cotation.

Sur le périmètre de la banque de détail, la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs) des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations).

Sur le périmètre de la clientèle "Entreprises" la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédiée à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'expert. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (collectivités publiques) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière). Pour chaque contrepartie ou groupe de contreparties cette notation est unique pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut (EAD), de probabilité de défaut à 1 an (PD) et de taux de perte attendue en cas défaut (LGD) permettant de définir par contrat une perte attendue à 12 mois (Expected Loss).

Cette approche de la mesure du risque basée sur la notion prudentielle de défaut est plus large que la notion comptable de "douteux-litigieux" utilisée pour le calcul des dépréciations individuelles et à compter de 2011 un chantier est ouvert pour faire converger ces deux approches d'ici fin 2012.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, principalement interbancaires, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques différenciées par marché définies dans la politique de maîtrise des risques de crédit.

Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur ou le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Caisse régionale.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Toutes les entités liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un "groupe de risques" homogène.

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de Contrôle Interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'administration.

Les contreparties dont l'encours net dépasse 10% des fonds propres de référence au sens du règlement n° 90-02 font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle.

Au 31 décembre 2010, six contreparties présentaient un encours net pondéré supérieur à 170,1 M€ éligible à la déclaration réglementaire des grands risques pour un encours brut de 1 655 M€ et un encours net total de 1 281 M€, aucune de ces six contreparties ne présentant un encours supérieur à 25% des fonds propres de référence. Au 31 décembre 2009 les six contreparties éligibles à la déclaration des grands risques présentaient un encours brut de 2 039 M€ pour un encours net total de 1 359 M€.

Au 31 décembre 2010 les 20 premières contreparties présentaient un encours brut de 2 840 M€ (42% des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et moins de 15% du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale) dont 353,7 M€ pour la première contrepartie (498,1 M€ au 31 décembre 2009).

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contreparties au travers de Foncaris. Au 31 décembre 2010, les encours bruts de ces grands risques garantis par Foncaris à hauteur de 22% étaient de 422,6 M€ (452,8 M€ au 31 décembre 2009).

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuilles et les Comités des risques trimestriels s'inscrivent dans le cadre du CRBF 97.02, le contrôle permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises. Les comités des risques, à travers des travaux des experts engagements risques (pour le réseau de proximité) et des chargés d'affaires (pour le réseau entreprises), permettent d'apprécier la politique de distribution des produits liés au risque crédit et/ou bancaire.

Les revues de portefeuille, avec l'implication directe des conseillers, permettent d'apprécier la production et la situation actuelle des risques.

Les critères utilisés pour sélectionner les créances devant être examinées sont évolutifs afin d'éviter les redondances et de couvrir au cours de l'année un ensemble d'indicateurs pertinents disponibles.

Sur l'ensemble de l'année 2010, 6 393 situations ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de 4 revues de portefeuille trimestrielles dont 668 sur la banque des entreprises et 5 725 sur la banque de détail.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières. Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les comités des risques et les revues de portefeuille.

La Caisse régionale du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires (recouvrements commercial, amiable et contentieux), des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminant ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail un comité risque mensuel est organisé dans chaque agence avec la participation d'un expert engagements risques rattaché à la Direction des engagements. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui voire d'une prise en gestion directe par l'unité Étude et Appui Personnalisé rattaché à la Direction des engagements.

Un comité risque mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel le Directeur des engagements et le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques ou son représentant participent. L'unité Affaires Spéciales Engagements Entreprises, rattachée à la Direction des engagements, apporte son appui, voire prend en charge directement la relation sur les dossiers les plus complexes ou les plus sensibles.

A l'occasion des comités risques mensuels, des revues de portefeuilles trimestrielles ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée, une demande documentée et argumentée de déclassement manuel à dire d'expert de la contrepartie en défaut ou en douteux-litigieux peut être transmise au Département Contrôles Permanents.

La Caisse régionale du Nord Est dispose d'un traitement mensuel automatisé pour déclasser en créances douteuses et litigieuses (CDL) les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours se traduisant par la constitution d'une provision d'attente par défaut qui est ensuite actualisée à dire d'expert après analyse.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Sur le périmètre de la Caisse régionale les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique qui porte sur :

- Les encours, leur répartition par note et leur variation
- Les autorisations de crédit et leur utilisation
- Les situations irrégulières
- Les encours en défaut
- Les créances douteuses et litigieuses
- Les encours contentieux
- La perte attendue Bâle II
- Les provisions crédit

En dehors de la Caisse régionale, les risques de crédit de Crédit Agricole de Belgique font l'objet, dans le cadre d'une convention, d'un reporting trimestriel du Directeur reporting & contrôles de Crédit Agricole de Belgique auprès du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

Si tant est que la participation de la Caisse régionale dans le crédit Agricole de Belgique puisse constituer un risque pays, la surveillance en est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale du Nord Est qui est membre du Conseil d'administration de Crédit Agricole de Belgique et qui siège également au Comité d'Audit et au Comité stratégique.

La Caisse régionale n'a pas d'autre risque pays à gérer.

3.6. Impacts de stress scenarii

Les conséquences économiques de la crise financière ont amené la Caisse régionale à constituer une provision filière spécifique sur les opérations de LBO et financements structurés d'acquisition dans le cadre d'une démarche de Stress scénario.

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, les encours au 31 décembre 2009 de la Caisse régionale ont été stressés sur la base du scénario économique central du Crédit Agricole à partir d'une méthode Groupe avec une vision prospective à 2 ans. En complément des stress locaux sectoriels et de concentration individuelle sont en cours de définition. Leur déclinaison opérationnelle dans le courant de l'année 2011 sera utilisée pour vérifier la pertinence du niveau de provisionnement des risques crédit

4. MÉCANISMES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

4.1. Garanties reçues et sûretés

Pour le détail des engagements reçus se reporter à la note 8 des états financiers.

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2009, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité.

Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

La Caisse régionale du Nord Est applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le comité Normes et Méthodologies du groupe permettant une approche cohérente au sein du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale disposait au 31 décembre 2010 de 217 autorisations de crédit inscrites dans des contrats-cadres de cessions de créances professionnelles. Au 31 décembre 2010, 72 autorisations étaient actives pour une valeur de 50,8 M€ de créances reçues en garantie de 49,8 M€ d'encours de financements.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'a pas de dérivés de crédit au 31 décembre 2010.

III. Exposition au risque crédit

1. EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	11 730	13 045
Instruments dérivés de couverture	27 080	11 663
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	963 383	1 064 388
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	132 831	114 967
Prêts et créances sur la clientèle	18 219 997	18 645 650
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	169 965	209 703
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	19 524 986	20 059 416
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	3 100 107	3 389 350
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	467 591	662 135
Provisions - Engagements par signature	-9 199	-5 277
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	3 558 499	4 046 208
TOTAL Exposition nette	23 083 485	24 105 624

(1) les montants publiés au 31 décembre 2009 ne comprenaient aucune opération interne.

(2) les montants publiés au 31 décembre 2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 55 596 milliers d'euros.

L'exposition nette totale au 31 décembre 2010 est en recul de 1 023 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Les plus fortes variations concernent :

- les prêts et créances sur la clientèle : -426 M€, soit -2 % sur 1 an
- les engagements de financements donnés : -289 M€, soit -8 % sur 1 an
- les engagements de garantis financières donnés : -195 M€, soit -29 % sur 1 an

Au niveau des engagements bilan, seuls les instruments dérivés de couverture (+15 M€) et les prêts et créances sur les établissements de crédit (+18 M€) sont en augmentation sur 1 an. Au final, les engagements bilan ont diminué en 1 an de 534 M€ pour se porter à 19 525 M€.

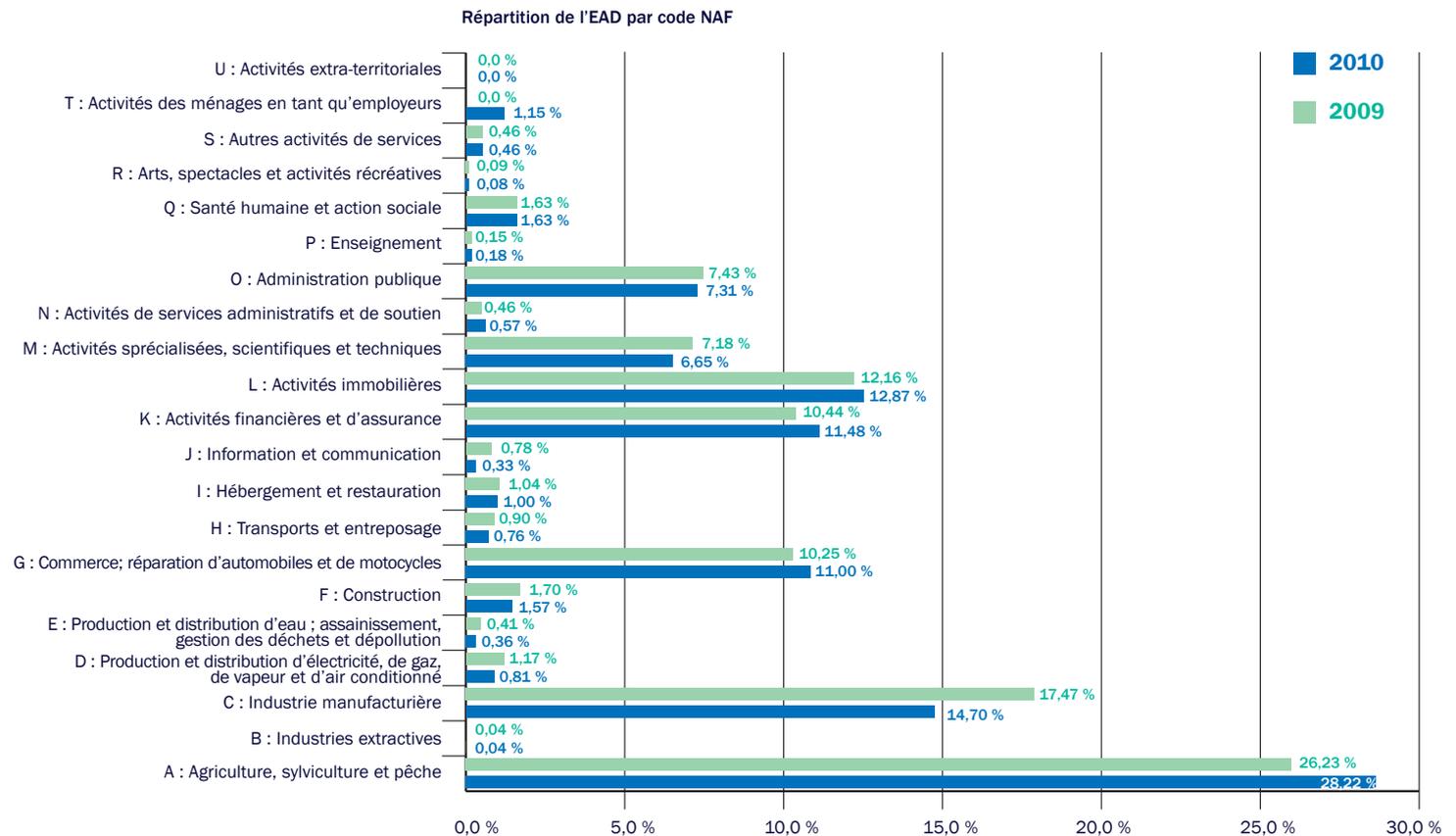
2. CONCENTRATION

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours de la Caisse régionale du Nord Est, composante significative des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes et au-delà quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

Les encours bruts du Groupe Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont en baisse de 143 M€ et représentent 0,2 % du total des encours bruts au 31 décembre 2010 contre 0,9 % au 31 décembre 2009.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique de la Caisse régionale du Nord Est



La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF Agriculture et Industrie manufacturière.

Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF Activités financières et d'assurances (activité de holding).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours de la Caisse régionale est en cohérence avec la composition de son territoire.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la clientèle de détail représente 64 % des encours bruts contre 63 % au 31 décembre 2009. Les Grandes Entreprises représentent 28 % de l'encours brut total contre 29 % au 31 décembre 2009 après une baisse de l'encours brut de 291 M€ au cours de l'année 2010.

Selon les normes Groupe de la définition des LBO (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), au 31 décembre 2010, la Caisse régionale comptait 7 engagements LBO pour un EAD de 379,8 M€ contre 9 LBO au 31 décembre 2009 pour un EAD de 399,6 M€.

Le marché des vins de champagne est le plus représenté dans les encours LBO.

2.4. Exposition au risque pays

En dehors de sa participation dans Crédit Agricole de Belgique, la Caisse régionale du Nord Est n'a pas de risque pays à gérer.

3. QUALITÉ DES ENCOURS

3.1. Analyse des prêts et créances clientèles en souffrance

On distingue :

- Les encours sains non dépréciés
- Les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement qui concernent des prêts et créances en situation irrégulière lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité
- Les actifs financiers dépréciés individuellement

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

Les encours sains non dépréciés représentent 97 % de l'encours total de prêts et créances.

Au 31 décembre 2010 les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 766 M€ en augmentation de 33,1 % sur un an. Cette hausse concerne exclusivement les actifs financiers en souffrance depuis moins de 90 jours sur les grandes entreprises. Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2010, un encours de 22,9 M€ contre 20,3 M€ au 31 décembre 2009. Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (38,1 %), les grandes entreprises (52,1 %) et les institutions non établissements de crédit (9,6 %).

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 403 M€ soit 2,2 % de l'encours total des créances. Elles sont provisionnées à hauteur de 56,6 % au 31 décembre 2010 contre 57,5 % au 31 décembre 2009.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives inscrites au bilan s'élève au 31 décembre 2010 à 368,7 M€ en augmentation de 22,2 M€ sur l'année 2010.

368,7 M€ concernent des dépréciations sur prêts et créances soit 2,0 % de l'encours brut contre 1,8 % au 31 décembre 2009.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille "Corporate" (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99 % des encours portés par la Caisse régionale du Nord Est, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le tableau ci dessous est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 6,3 Md€. La répartition par rating est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

NOTATION BÂLE II	EAD en M€			
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Evolution 2010/2009
A+, A, B+, B	3 088	2 357	2 314	-1,85%
C+, C, C-	3 135	3 271	2 573	-21,33%
D+, D, D-	1 094	1 183	1 195	1,02%
E+, E, E-	320	122	136	11,60%
F et Z	64	55	53	-3,84%
TOTAL	7 700	6 988	6 271	-10,26%

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassement en statut "Créances Douteuses et Litigieuses" (CDL) fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est révisée à dire d'expert à la hausse ou à la baisse après analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassement en statut CDL dans le cadre d'un traitement automatique mensuel.

Pour la gestion de la dépréciation et couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours non CDL avec une note dégradée, déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an. Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut.

Cette provision est calculée à partir de la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II (Expected Loss) qui est majorée d'un coefficient correcteur permettant de tenir compte de la durée du portefeuille.

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances CDL) ou à titre collectif (notations dégradées) peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des anticipations de la Caisse régionale sur l'évolution de la situation économique et financière. C'est le cas au 31 décembre 2010 des LBO et des financements structurés d'acquisitions.

3.3.2. Encours d'actifs financiers dépréciés

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

Sur un encours brut de 18 625 M€, le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 228 M€, soit une diminution de 1 M€ sur l'exercice 2010.

Les dépréciations constatées en 2010 concernent la clientèle de détail pour 71 % et la clientèle entreprise pour 29 %.

Les provisions collectives au 31 décembre 2010 représentent 111,7 M€ dont 7,2 M€ au titre de la filière LBO contre 76,8 M€ au 31 décembre 2009, pour la seule Caisse régionale.

4. COÛT DU RISQUE DE LA CAISSE RÉGIONALE

Au 31 décembre 2010, le coût du risque de la Caisse régionale est de 44 M€ contre 65 M€ au 31 décembre 2009, soit une baisse de 21 M€ (-32 % sur 1 an)

Sur le marché des particuliers, la reprise du marché de l'immobilier résidentiel à partir du printemps 2010 a permis de régulariser de nombreux prêts relais habitat dans le cadre d'opérations d'achat revente.

32 M€ de pertes ont été comptabilisées dans le cadre d'opérations de cessions de créances contentieuses essentiellement sur le marché des professionnels (créances provisionnées à 100 %).

5. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque de crédit lié à une évolution défavorable de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2010, ces risques pondérés s'élèvent à 5,7 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles, pour la Caisse régionale du Nord Est. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque le plus important étant de l'ordre de 3,3 M€.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe. Les contrats conclus entre membres du réseau (intragroupe) sont en effet exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Un suivi permanent des risques de contreparties est effectué et présenté mensuellement à la Direction générale en Comité financier.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières ou les spreads de crédit.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, les risques de marché couvrent principalement les risques nés des actifs financiers et de dérivés de couverture, comptabilisés à leur juste valeur, détenus dans la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du groupe Crédit Agricole. Ces risques ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites activités de trading, ou "trading book") mais dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme ("banking book").

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques.

Dans ce cadre, la Caisse régionale du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe central en la matière.

Parallèlement au suivi de la seule Caisse régionale, le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché a été élargi courant 2010 en intégrant les titres des portefeuilles de filiales détenues à 100 % par la Caisse régionale du Nord Est.

II. Gestion du risque

1. DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole du Nord Est est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- **Au niveau local :**

Le Responsable contrôles permanents et risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités.

Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale).

S'agissant de la filiale CAB (Crédit Agricole de Belgique), cette entité possède son propre dispositif de contrôle interne et fait l'objet d'un dispositif de contrôle spécifique par ses actionnaires français (Caisse régionale du Nord Est, Caisse régionale de Nord de France et Crédit Agricole S.A.) avec :

- . La présence des 2 directeurs généraux des CR au conseil d'administration et au comité d'audit de CAB,
- . Une réunion trimestrielle avec les Directions des Risques et des Contrôles Permanents des 2 Caisses régionales et un représentant de Crédit Agricole S.A. afin d'examiner les différents risques de la filiale (crédits, opérationnels, financiers, non-conformité ...),
- . Des contrôles de 3^{ème} degré diligentés par l'Inspection de Crédit Agricole S.A..

Dans ce cadre, une convention régissant les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle (périmètre, risques et activités couverts, reporting...) a été établie conjointement par les deux Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Belgique.

- **Au niveau central**, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et

contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

2. LES COMITÉS DE DÉCISION ET DE SUIVI DES RISQUES

Organes de suivi des risques de niveau groupe Crédit Agricole :

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois, et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Le CRG a deux rôles :

- un rôle de validation des stratégies risque élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activité et des filiales.

- un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du Groupe Crédit Agricole.

- Le Comité Normes et Méthodologies examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du Groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et ALM) et les risques opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois, et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents groupe.

Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97-02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même Groupe.

- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A..

Dans le cadre du Comité de contrôle interne groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe ; suivi du dispositif).

Organes de suivi des risques de niveau local

Outre la participation du Responsable des contrôles permanents et des risques ou de son représentant au Comité financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de contrôle interne et lors des Conseils d'administration.

Il est à noter l'existence d'un Comité d'audit en charge notamment du suivi de ces risques.

Les limites sont validées par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité Financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un dispositif Groupe avec des outils (ex : E-Varisk) et des indicateurs communs (Var, stress) complétés de calculs locaux, et un renforcement de la séparation entre le front office et le middle office.

1. INDICATEURS

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale du Nord Est repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. La Caisse régionale du Nord Est exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress. Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition de la Caisse régionale par le groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser, sur l'architecture de contrôle permanent des modèles et procédures utilisés.

1.1. La VaR (Value At Risk)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché et ce sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, la Caisse régionale du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois, en cohérence avec la nature de la gestion opérée.

Parmi les différentes méthodologies existantes, la méthodologie de calcul actuellement retenue est une VaR dite paramétrique. Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à "1 mois" suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- La VaR est mesurée à partir du portefeuille de placement de façon trimestrielle. Ces calculs sont effectués par le middle office en utilisant l'outil développé par le Groupe (Amundi) et présentés à la Direction générale lors des Comités Financiers et/ou dans les tableaux de bord de la Direction financière. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A.. D'autres calculs locaux sont réalisés en parallèle ;
- Des limites, validées par le Conseil d'administration ont été définies globalement.

1.2. Les stress scénarii

Le deuxième élément quantitatif, les "stress scénarii", complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé :
 - . Stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,
 - . Stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,
 - . Stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise Russe d'août 1998,
- Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes :
 - . Stress 4 : le stress hypothétique "Resserrement de la liquidité" (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),
 - . Stress 5 : le stress hypothétique "Reprise Économique" (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

- Les scénarii adwerses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adwerses retenu est le suivant :

- Taux : hausse / baisse de 200 points de base
- Monétaire dynamique : baisse de 2,5 % de la valeur de marché
- Actions : baisse de 20 % de la valeur de marché
- FCPR : baisse de 20 % de la valeur de marché
- Convertibles : impact à hauteur de 50 % du risque action et 50 % du risque de taux
- Alternatif : baisse de 10 % de la valeur de marché

Ces scénarii sont appliqués au portefeuille de placement de la Caisse régionale et sont produits en relation avec Crédit Agricole S.A. de façon trimestrielle.

Le scénario adwerses est produit par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Il est présenté en Comité Financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction financière.

Les limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adwerses en termes de plus et moins values, ont été validées globalement par le Conseil d'administration.

1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En complément des indicateurs de VaR et scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte, niveau de pertes nécessitant une alerte de la Direction générale voire du Conseil d'administration.

2. L'UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

La Caisse régionale n'est pas concernée par l'utilisation de ces instruments.

IV. Exposition des activités de marché (Value at Risk)

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement de la seule Caisse régionale du Nord Est, ont été effectués les calculs de la VaR suivants :

CLASSE D'ACTIFS	31/12/2010	31/12/2009
Monétaire	0,00 %	41,43 %
Monétaire dynamique	0,00 %	0,00 %
Obligations	25,00 %	38,60 %
Actions (dont FCPR)	71,80 %	18,46 %
Gestion alternative	3,20 %	1,51 %
	100,0 %	100,0 %
VaR du portefeuille, en M€	15,1	8,9

Cette allocation d'actifs a évolué au cours de l'année 2010 avec une disparition de la classe monétaire, une baisse sensible de l'obligataire et une hausse des actions (dont les FCPR), hausse notamment accentuée par la baisse de l'encours global du portefeuille qui a principalement impacté les classes monétaires et obligataires. Il est à noter que l'augmentation de la classe actions provient également de l'intégration de titres précédemment détenus par une filiale.

V. Risque Action

1. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE TRADING ET D'ARBITRAGE

La Caisse régionale du Nord Est ne détenant pas de titres de transactions en 2010, elle n'est pas concernée par ce type de risque.

2. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT

Le détail des encours financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans la note 6.4 des états financiers.

Les actions pour compte propre détenus par la Caisse régionale du Nord Est dans son portefeuille de placement portent principalement sur des actifs de type FCPR, la Caisse régionale du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional. Ces actifs sont indépendants de la politique de prise de participations de la Caisse régionale du Nord Est.

Au 31 décembre 2010, l'encours net comptable du portefeuille de placement exposé au risque action est de 64,4 M€, dont 29,3 M€ de titres "actions" (OPCVM et actions détenues en direct) et 35,1 M€ en FCPR (pour la seule partie libérée).

Les risques sur la classe action sont encadrés par les limites de VaR, stress et niveau de perte sur le portefeuille et via des limites d'allocation. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa forte proportion de FCPR. A contrario, la principale ligne d'OPCVM action est bien corrélée à l'indice CAC Mid and Small 190.

I. Gestion du bilan - Les risques financiers structurels

En tant qu'Organe central, Crédit Agricole S.A. décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses régionales, ainsi que selon les outils qu'elles utilisent.

Des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne (OFI), afin de répondre aux objectifs principaux du Groupe qui sont la centralisation et l'optimisation des flux financiers.

La Direction financière de la Caisse régionale du Nord Est gère ses risques financiers de bilan dans le cadre de la convention OFI, des principes de gestion, règles financières et recommandations prudentielles formulés par Crédit Agricole S.A., relatifs plus particulièrement sur la gestion du bilan :

- Au risque de taux d'intérêt global, et plus particulièrement à la limite recommandée en cas de stress scénario bâlois, à l'utilisation de l'outil de mesure Groupe "Cristaux", aux normes de mesure, au calibrage des limites de gestion des gaps et au suivi et contrôle de son calcul.

- A la gestion du risque de liquidité, et plus particulièrement à l'utilisation de l'outil de mesure Groupe "Pélican", aux normes émises sur la mesure de ce risque, son encadrement et son suivi.

Dans ce cadre, la Caisse régionale est responsable de la gestion de ses risques.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies en relation avec Crédit Agricole S.A., avec un système cohérent avec la structure de la Caisse régionale de conventions et de modèle d'écoulement. La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction Générale, le Conseil d'administration valide la politique financière de la Caisse régionale, et plus précisément le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositions d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité financier, quant à lui, est l'instance exécutive et opérationnelle de la politique financière. Il est chargé de piloter le déploiement de la politique financière.

Il est composé des membres suivants :

Directeur Général
Directeur Général Adjoint
Directeur Financier
Directeur Marketing Stratégique, Risques et Pilotage
Directeur Marketing, Distribution Multicanal
Responsable du Contrôle Permanent Financier
Responsable du Contrôle Permanent et Risques
Déontologue – Responsable de la Conformité
Responsable de la Comptabilité
Responsable du Middle Office
Responsable du Back Office
Responsable de la Gestion Financière
Experts en gestion financière des Fonds Propres, de la Liquidité et du Risque de Taux.

Les thèmes abordés sont les suivants :

Suivi des décisions et opérations liées relatives à la Gestion financière
Fonds propres et risques de marché
Risque de Taux d'Intérêt Global
Gestion de la liquidité
Risques de contreparties
Nouvelles activités et nouveaux produits
Le Comité financier se réunit a minima 10 fois par an.

II. Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global naît des différences, à la fois en terme de nature de taux (taux fixe, taux révisable...) et de durée, entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors bilan). Il représente le risque qu'une évolution défavorable des taux pourra avoir sur les marges financières, présentes et futures, de la banque.

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale porteront :

- sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux,

- sur la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de limites de risque décidée par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il est à noter que des "Positions Ouvertes Isolées" pourront également être prises et réalisées à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre de suivi spécifique des risques de marché.

En 2010, la mesure du RTIG a été effectuée mensuellement sur base sociale.

Les décisions d'opérations de gestion prises visent à adapter l'exposition du risque de taux d'intérêt aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non respect potentiel des limites validées par le Conseil d'Administration. Toutes les opérations traitées sont analysées au préalable, au travers d'un "relevé de décision", permettant à la fois de documenter et de tracer les opérations traitées.

2. GESTION DU RISQUE

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les "choix d'utilisation" des limites fixées par la Politique financière, au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la gestion financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux/inflation...) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques (sur la base des GAPS synthétiques, GAPS "Taux Fixe", GAPS "Inflation", GAPS "Équivalent Delta"...) est présentée tous les mois aux membres du Comité Financier afin principalement :

- d'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites,
- d'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de "second ordre", risque de pente...),
- de décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures), et notamment celui concernant le risque de taux, et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3. MÉTHODOLOGIE

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des "actifs et des passifs en risque", dite méthode des impasses nettes (ou gaps) de "taux fixe" (ou équivalent taux fixe), selon la méthode préconisée par le Groupe. Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur le gap synthétique (globalisé) mais aussi sur ses différentes composantes avec principalement les gaps "taux fixe", les gaps "inflation" et les gaps "Équivalent Delta" (correspondant à la gestion des options).

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux de tous les postes du bilan (actifs, passifs, y compris fonds propres et participations), du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou sensible à l'inflation).

Ces échéanciers mesurés, portent sur une analyse des échéanciers contractuels ou, le cas échéant, en modélisant autant que nécessaire les comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.) ou en appliquant les conventions d'écoulement.

Ces modélisations portent notamment sur les postes dits "non échéancés" (fonds propres, dépôts à vue, épargne...), les modèles d'écoulement et les taux de remboursement anticipé de prêts utilisés étant essentiellement ceux préconisés par le Groupe (et validés par son Comité des Normes et Méthodologie) et la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des "modèles locaux" dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

En 2010, la principale modification des modèles CA S.A. porte sur les taux de remboursement anticipé des prêts habitat applicable depuis le 30 novembre 2010 :

7,5 % sur la 1^{ère} année glissante

6,5 % sur la 2^{ème} année glissante

4 % les années suivantes

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur les taux de remboursement anticipé de tous les DAT (mesures reposant sur la base de l'historique des remboursements anticipés constatés depuis octobre 2008), les conventions d'écoulement de dépôts des Caisses locales et parts sociales (en relation avec le mode de rémunération de ces produits), et les conventions d'écoulement des participations en capital de la CR (en phase avec l'horizon d'investissement de filiales de la Caisse régionale).

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée par l'utilisation de plusieurs techniques :

- la réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres...), notamment par le choix de la nature des taux,
- les réaménagements d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux),
- l'utilisation d'instruments dérivés de couverture de micro et de macro couverture.

Les limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des principes des préconisations du Groupe CA S.A.. Ces Limites, exprimées sur les gaps annuels, s'appliquent sur le gap synthétique en approche statique. Les limites applicables au 31 décembre 2010 ont été validées lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2010.

Les principes généraux de fixation de ces limites et des seuils sont :

- Définition des limites à partir d'une simulation (ou stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200bp sur le PNB, le RBE et sur les Fonds Propres prudentiels (mesurés sur une base sociale pour le RTIG de la seule Caisse régionale et avec les fonds propres consolidés des entités concernées lors des mesures consolidées).

Les limites d'impact, mesurées en civil, sont les suivants :

- Impact sur le PNB prévisionnel de l'année N : maximum [4 % ; 10 x (rapport RBE/PNB) %] de la perte potentielle

- Impact sur le RBE prévisionnel de l'année N : maximum 10 % de la perte potentielle.

- Impact sur fonds propres prudentiels ("derniers connus") : maximum de 10 % de la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités (30 années), avec une limite de chaque gap annuel égale à celle de la première année (afin d'éviter des effets de concentrations et de compensations).

Le suivi de ces Limites s'effectue en deux temps :

- Chaque gap annuel doit respecter sa limite propre (identique à celle de la première année)

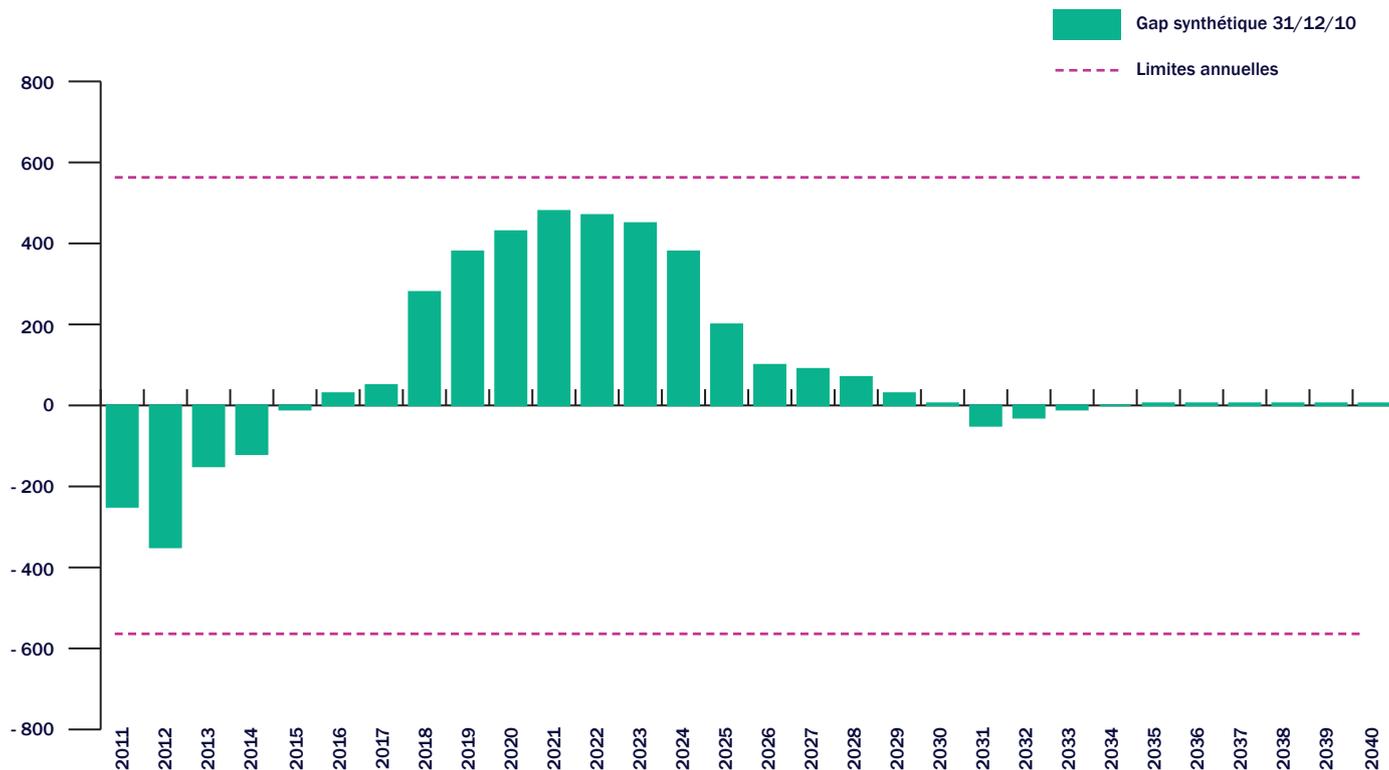
- La somme actualisée des impacts doit respecter la règle des fonds propres.

4. EXPOSITION

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à "taux fixe" (pur ou équivalent).

Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la baisse des taux (excédent de passif TF) et un chiffre négatif représente un risque à la hausse des taux (excédent d'actif TF). Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Gaps synthétiques au 31 décembre 2010 :



Gaps de taux au 31 décembre 2010 (moyenne par tranche d'années) :

	2011	2012-2016	2017-2021	> 2022
GAPS SYNTHÉTIQUE (EN M€)	-250	-122	321	91

Au 31 décembre 2010, la somme des pertes nettes actualisées en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro représente 3 % des fonds propres prudentiels du 31 décembre 2010 (1 291 M€).

La sensibilité (en montant) du PNB de la première année en cas de hausse de taux de 100 points de base est de -2,4 M€.

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

1. LE RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devise et cette valeur est sensible aux variations de change.

En 2010, la Caisse régionale n'a pas été concernée par le risque de change des emplois de fonds propres.

2. LE RISQUE DE CHANGE OPÉRATIONNEL

Dans le respect des obligations prudentielles de Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le bilan, elle n'est pas donc significativement concernée par le risque opérationnel de change.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Dans le cadre des Règles Financières Internes du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité.

Au quotidien, le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion financière. Un reporting mensuel est réalisé et communiqué aux membres du Comité financier.

Les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit de trésorerie lié aux activités commerciales Crédits et Collecte. Ce déficit, refinancé aux conditions de marché, s'est réduit en 2010 puisqu'il est passé de 5,9 M€ au 31 décembre 2009 à 5,5 M€ au 31 décembre 2010.

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Stratégie de la Caisse régionale du Nord Est en matière de gestion du risque de liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité et cela à un coût le plus faible possible et ce dans le respect des règles financières établies par le Groupe et de celles établies à son propre niveau.

La gestion du risque de liquidité est déterminée sur une base sociale, avec une approche dynamique. Elle s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources, avec une politique de limitation et d'adossement des échéances en risque ainsi identifiées.

Cette gestion intègre le respect des exigences réglementaires en matière de liquidité définies par :

- le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.
- Le règlement CRBF n°97-02, article 4.2, relatif à la gestion de la liquidité, avec la mise en place d'un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité.

2. GESTION DU RISQUE

Au sein du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. est "garante de la liquidité du Groupe au titre de la loi bancaire" et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Ainsi, chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de financement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres à la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

La gestion du risque d'illiquidité (incapacité à se refinancer) repose à la fois sur la réglementation relative au Ratio de Liquidité (horizon à un mois), sur le montant maximal et l'écoulement minimal des refinancements à court terme (inférieur à 1 an), et sur l'écoulement minimal à moyen long terme pour les refinancements n'ayant pas pu être refinancés à moins d'un an.

Le risque du "prix de la liquidité" est quant à lui géré au regard d'un indicateur de risque d'impacts sur les PNB présent et futurs.

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les "choix tactiques d'utilisation" de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés...) et des anticipations de coûts de liquidité.

Les sources de financement sont quant à elles multiples :

- financements auprès du groupe Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs éligibles à la Banque Centrale Européenne (BCE),
- financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN), de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

3. MÉTHODOLOGIE

Dans la continuité de 2009, le Groupe a continué à faire évoluer son système d'encadrement de la liquidité. Les limites fixées à la Caisse régionale et applicables au 31 décembre 2010, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2010.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi :

- Ratio de liquidité réglementaire à un mois :

La liquidité à moins d'un mois doit couvrir les exigibilités à moins d'un mois, le ratio est donc :

"Liquidité à moins d'un mois" / "exigibilité à moins d'un mois" > 100 %

Ce ratio doit être respecté le dernier jour ouvré de chaque mois calendaire.

La mesure de ce ratio a été revue par l'Autorité de Contrôle Prudentielle (ACP) en 2010 et applicable depuis le 30 juin 2010.

- La Limite Court Terme (LCT)

La LCT, fixée par Crédit Agricole S.A. en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien est réalisé afin de s'assurer que les refinancements réalisés permettent de respecter

cette limite.

- Le refinancement à moyen et long terme (MLT)

Le refinancement MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 2,5 % de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre, et ce, pour les 5 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1^{er} janvier 2009, et a été revue en décembre 2010. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

- Le risque de prix de la liquidité

Le risque de prix de la liquidité est suivi depuis décembre 2010. Sa mesure repose sur la mesure de Gaps de liquidité, définis comme étant le montant net d'actifs et passifs pouvant subir une variation liée à l'évolution du coût de la liquidité. En application des recommandations de CAsa, la limite sur le risque de prix de la liquidité est fixée à 7,5 % du PNB d'activité.

L'arrêté ministériel du 05 mai 2009 a défini deux approches pour l'encadrement du système de gestion et d'encadrement de la liquidité : l'approche standard, avec le ratio de liquidité forfaitaire à un horizon à 1 mois, et l'approche avancée avec un système de mesure, d'encadrement et de gestion de la liquidité sur toutes les maturités, et cette dernière devant nécessairement faire l'objet d'une homologation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Le groupe Crédit Agricole a fait le choix de l'approche avancée, la validation de l'ACP étant attendu courant 2011.

4. EXPOSITION

4.1. Ratio de liquidité

Au 31 décembre 2010, le ratio de liquidité est de 314 % (pour 117 % le 31 décembre 2009).

Au cours de l'année 2010, le ratio de liquidité a toujours été supérieur à 100 %.

Depuis juin 2010, et jusqu'à la validation de l'ACP de l'approche avancée Groupe, l'approche standard relative au Ratio de liquidité s'applique à la Caisse régionale.

4.2. Emissions

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, reconduites en juin 2010, sont de 2 000 M€ en CDN et 2 000 M€ de BMTN (dont 500 M€ de BMTN subordonnés). Aucun dépassement de ces limites Banque de France n'a été constaté en 2010.

V. Politique de couverture

L'utilisation d'instruments dérivés de couverture en 2010 a répondu à l'objectif de gérer le Risque de Taux d'Intérêt Global. Ces opérations de couvertures ont été classées :

- Soit en macro-couverture, la justification de la classification de ces opérations portant sur l'existence d'une réduction du risque.
- Soit en micro-couverture, l'intention de couverture étant justifiée dès l'origine, avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert.

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

Dans le respect des principes Groupe, la Caisse régionale met en place des macro-couvertures de "Fair Value Hedge" (de juste valeur). Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture.

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction "gestion des risques opérationnels" : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques opérationnels),

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,

- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,

- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,

- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable contrôle permanent risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur général adjoint de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale du Nord Est.

S'agissant du tableau de bord des Risques opérationnels, ceux-ci sont présentés trimestriellement au Comité des Risques Opérationnels avec notamment un point sur les pertes, le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activités et aux fonds propres de base) etc.

Au cours de l'année 2010, un poste d'expert et animateur du plan de contrôle a été créé. Il a accompagné les gestionnaires responsables d'unités du Siège dans l'actualisation de leur plan de contrôle, qui a abouti à une révision en profondeur du plan de contrôle de la Caisse régionale.

III. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale du Nord Est met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A.. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale : coût du risque et PNB de l'année écoulée.

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Sur décision du Comité Risques Opérationnels du 25 octobre 2010, la méthode de calcul standard (TSA) est utilisée et appliquée aux deux seules filiales de la Caisse régionale, que sont BELGIUM CA SAS et CREDIT AGRICOLE BELGIQUE. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices.

Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes les entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES (EFP) AU TITRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2010 EN MILLIONS D'EUROS

Méthode standard (TSA)	Méthode avancée (AMA)			EFP totale AMA + TSA
	Données internes (DI)	Scénarii majeurs	Données internes + scénarii majeurs	
		Avec assurance		
9,1	8,0	20,0	28,0	37,1

IV. Exposition de la Caisse régionale du Nord Est

Selon la méthodologie Groupe, le coût du risque opérationnel pour la Caisse régionale du Nord est sur l'exercice 2010 atteint 4,5 M€ contre 4,2 M€ sur l'exercice 2009 soit une augmentation de 0,3 M€ (+ 7,5 %). Ce montant reste inférieur à la limite de 1,5 % du PNB d'activité défini par la politique Risques Opérationnel validée le 22 mars 2010 par le Conseil d'administration de la Caisse régionale

Conformément aux conditions prévues par la politique Risques Opérationnels en vigueur, 3 alertes ont été diffusées à destination du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010 :

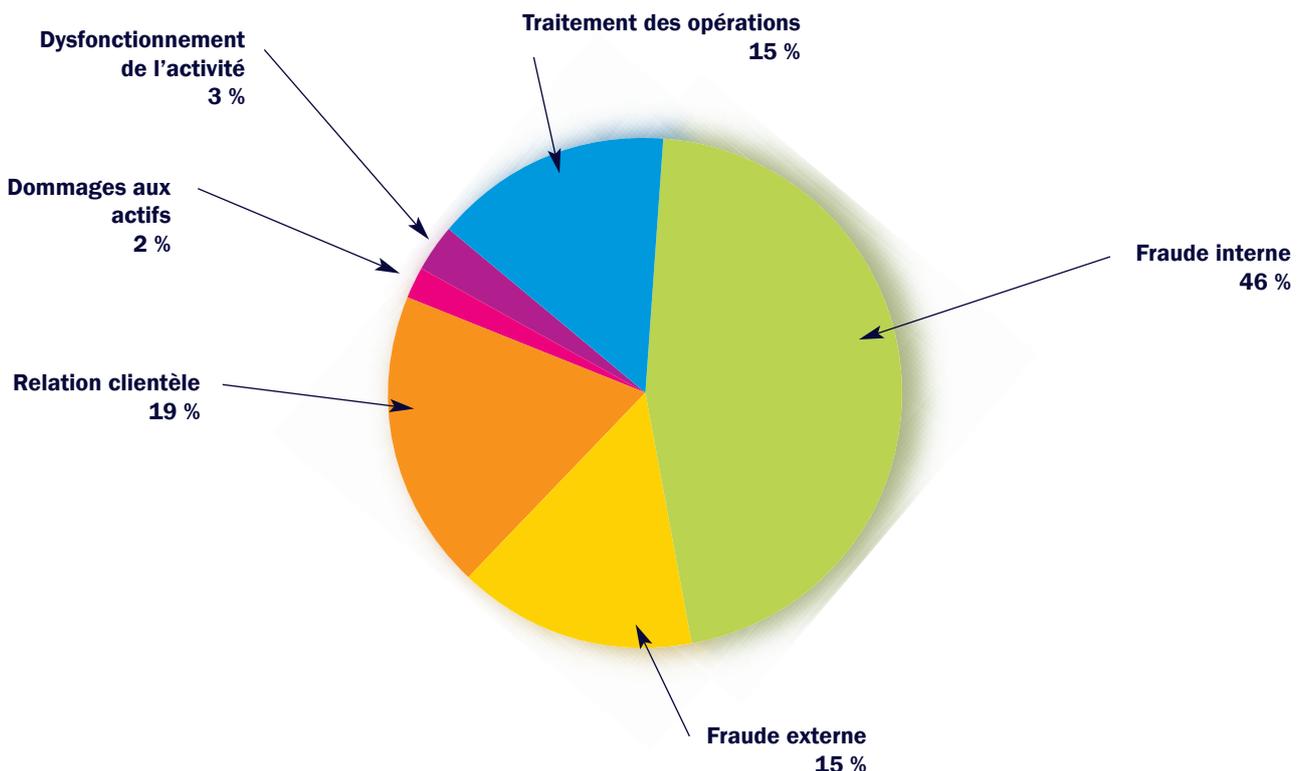
- Deux alertes pour dépassement du seuil unitaire par incident concernant 1 incident de fraude interne et 1 incident "relation clientèle".
- Une alerte pour dépassement ponctuel de la limite globale de la politique risques opérationnels au 30 septembre 2010.

On distingue le risque opérationnel pur du risque opérationnel frontière crédit qui se définit comme étant une baisse du montant recouvrable auprès d'un débiteur indépendamment de sa solvabilité du fait d'un dysfonctionnement des process (perte de contrat, prescription des délais, manque de formalisme).

Le risque frontière crédit représente 11,92 % du risque opérationnel total sur l'année 2010 pour un montant de 0,5 M€ contre 6,68 % pour un montant de 0,3 M€ en 2010.

Le montant du risque opérationnel pur de l'exercice 2010 atteint 4 M€ contre 3,9 M€ en 2009 soit une hausse de 0,1 M€ sur l'exercice (+ 1,5 %).

RÉPARTITION DES INCIDENTS "OPÉRATIONNELS PURS" PAR CATÉGORIE DE BÂLE 2010



V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent leurs risques opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA :

- Globale de Banque
- Multirisques bureaux (MRB)
- Tous risques machines (TRM)
- Préjudices financiers
- Flotte auto
- Auto collaborateurs
- Individuelle accidents
- Garantie financière
- Responsabilité Civile

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

En méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) :

le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un système de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- le respect des règles internes et externes ;
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées d'une part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection), et d'autre part, de deux responsables distincts du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité rattachés au Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est jusqu'au 1^{er} octobre 2010. Après cette date, la Caisse régionale a mis en place une filière Risque laquelle est placée sous la responsabilité de la Direction Stratégie-Pilotage et Risques rattachée au Directeur général.

La maîtrise des risques de non-conformité : la fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 11 à 11 -7 du règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des processus à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes selon les dispositions énoncées par le code monétaire et financier font l'objet d'une vigilance adaptée en fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le groupe Crédit Agricole. Le responsable de la Conformité est le correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif interne intègre les nouvelles dispositions relatives à la transposition de la 3^{ème} directive relative à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale. En 2010, la Caisse régionale a poursuivi son plan d'action 2008-2010 relatif à la mise à jour des documents de connaissance client.

Le responsable de la Conformité est également responsable **du contrôle de la conformité des services d'investissement**. La Caisse régionale respecte la réglementation relative à la réglementation "Abus de marché" ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF). **Le respect des règles déontologiques** prévues par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers fait l'objet d'une surveillance pour les personnes en situation sensible et initiés permanents.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

DISTRIBUTION

Les Assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2007, 2008 et 2009 :

- Exercice 2007 :
 - Intérêts aux parts sociales de 4,56 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,42 € par titre
- Exercice 2008 :
 - Intérêts aux parts sociales de 4,50 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,05 € par titre
- Exercice 2009 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,895 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,25 € par titre

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 18 mars 2011 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales : 3,38 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 1,75 € par titre.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, peuvent être éligibles à l'abattement de 40 % ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 19 %, calculé sur le montant brut perçu.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

COMPTES INDIVIDUELS

I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisses, banques centrales		63 525	63 663
Effets publics et valeurs assimilées	5	0	0
Créances sur les établissements de crédit	3	6 985	9 529
Opérations internes au Crédit Agricole	3	2 439 865	603 668
Opérations avec la clientèle	4	16 081 754	16 587 476
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	220 648	414 853
Actions et autres titres à revenu variable	5	90 177	78 029
Valeurs immobilisées			
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	970 230	984 067
Parts dans les entreprises liées	6,7	217 867	289 845
Immobilisations incorporelles	7	1 666	1 678
Immobilisations corporelles	7	56 332	57 658
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	8	163 339	155 579
Comptes de régularisation	8	68 741	70 812
Total de l'actif		20 381 129	19 316 857
PASSIF	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit	10	15 773	21 369
Opérations internes au Crédit Agricole	10	10 750 064	10 226 526
Comptes créditeurs de la clientèle	11	5 430 752	5 551 611
Dettes représentées par un titre	12	1 437 991	927 273
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	13	147 730	205 554
Comptes de régularisation	13	165 600	114 071
Provisions et dettes subordonnées			
Provisions	14,15,16	191 018	170 285
Dettes subordonnées	17	283 355	181 604
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	18		
Capital souscrit		219 913	219 913
Primes d'émission		533 190	533 190
Réserves		1 152 391	1 144 633
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		53 352	20 828
Total du passif		20 381 129	19 316 857

HORS - BILAN	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	2 656 020	3 025 573
Engagements de garantie	476 414	626 356
Engagements sur titres	21 971	12 898
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	2 244 153	561 133
Engagements de garantie	5 016 145	5 031 409
Engagements sur titres	21 971	12 898

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 21
- opérations sur instruments financiers à terme : note 22

II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2010 (en milliers d'euros)

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	24,25	647 854	692 831
Intérêts et charges assimilées	24	-480 539	-525 222
Revenus des titres à revenu variable	25	46 846	53 815
Commissions (produits)	26	206 581	197 626
Commissions (charges)	26	-51 335	-56 612
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	-375	-3 073
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	28	-8 833	-17 193
Autres produits d'exploitation bancaire	29	6 827	2 830
Autres charges d'exploitation bancaire	29	-3 840	-2 591
Produit net bancaire		363 186	342 411
Charges générales d'exploitation	30	-234 013	-215 250
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-7 401	-10 120
Résultat brut d'exploitation		121 772	117 041
Coût du risque	31	-44 050	-65 038
Résultat d'exploitation		77 722	52 003
Résultat net sur actifs immobilisés	32	-10 508	-21 626
Résultat courant avant impôt		67 214	30 377
Résultat exceptionnel	33	0	0
Impôt sur les bénéfices	34	-13 862	-9 549
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net de l'exercice		53 352	20 828

III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du Nord Est, 79 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A..

Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 26 % des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale du Nord Est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement

de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A..

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A..

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2010

1.3.1. Intégration au groupe fiscal Crédit Agricole S.A.

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale du Nord Est, comme l'ensemble des Caisses régionales, fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

1.3.2. Acquisition de titres auprès de sa filiale NECAP

Au cours du premier semestre 2010, la Caisse régionale a acquis auprès de sa filiale NECAP des titres de placement émis par la clientèle de la Caisse régionale. Ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 15,5 millions d'euros sur l'exercice.

1.3.3. Provision pour risque d'irrecouvrabilité des actifs illiquides

L'exercice 2010 est impacté par la comptabilisation d'une reprise de 21,9 millions d'euros au titre de la provision pour "risque d'irrecouvrabilité des actifs illiquides". Cette provision concerne une partie des OPCVM sur lesquels, en 2008, la Caisse régionale avait passé des ordres de vente qui n'avaient pu se dénouer jusqu'à présent, faute d'un marché liquide. Au 31 décembre 2010, le stock d'actifs illiquides résiduel représente 16,4 millions d'euros, déprécié à 100%.

1.3.4. Cessions de créances

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale a cédé des portefeuilles de créances douteuses compromises sur de la clientèle de type "particuliers" et "professionnels". Les deux principales cessions de créances contentieuses (pour environ 31 millions d'euros de valeur brute), dépréciées à hauteur de 100%, ont été réalisées pour un prix de vente de 4,9 millions d'euros.

1.3.5. Changement d'estimation sur le calcul de la dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

La Caisse régionale a procédé en 2010 à un changement de modalités

dans le calcul de cette dépréciation basée sur les modèles et notations Bâle II portant sur l'application du coefficient correcteur. Celui-ci est désormais défini par le rapport entre la moyenne du taux de défaut des 180 derniers mois lissés rapporté au dernier taux de défaut connu fin de mois. Le total de la provision s'élève à 111,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 et la dotation sur l'exercice est de 34,9 millions d'euros. A noter, cette provision intègre désormais une provision filière spécifique liée aux financements LBO pour 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

1.3.6. Filiales et participations

La Caisse régionale a comptabilisé une dépréciation sur les titres de sa filiale NORD EST OPTIMMO, qui porte l'activité immobilière.

La dépréciation constatée s'élève à 8 millions d'euros sur l'exercice et est liée directement à la dépréciation des fonds de commerce chez Square Habitat. Le calcul de la dépréciation repose sur une méthodologie de cash flows futurs actualisés.

1.3.7. Opérations de restructuration

Dans un contexte de baisse des taux, générant des remboursements anticipés et des réaménagements de crédits, la Caisse régionale a opéré des restructurations de sa dette (par une minoration des taux) afin de compenser les impacts défavorables et d'assurer ainsi un équilibre de sa rentabilité future.

1.3.8. Variations significatives des dépréciations individuelles – risque crédit

La principale variation de dépréciation individuelle constatée au cours de l'exercice 2010 sur les crédits à la clientèle concerne une dotation de 9,7 millions d'euros.

1.4 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2010

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2010 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre 2009 N° 2009-03	1 ^{er} janvier 2010
Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	7 octobre 2010 N° 2010-04	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale du Nord Est sur la période.

2.1 - CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 44 295 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 47 761 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole du Nord Est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure

à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Même si les intérêts contractuels continuent d'être comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis, ils font l'objet d'une dépréciation à 100 %.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 - PORTEFEUILLE-TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1. Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à

l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole du Nord Est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2010, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - IMMOBILISATIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable	
- Gros œuvre	Linéaire	30 ans
- Second œuvre	Linéaire	20 ans
- Installations techniques	Linéaire	10 ans
- Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission,

- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées dans la rubrique "Commissions".

2.6 - PROVISIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Depuis le 31 décembre 2005, le Crédit Agricole du Nord Est n'enregistre plus de "Fonds pour risques bancaires généraux".

2.8 - OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction, au sens du règlement CRB 90-15 modifié, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé. Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées aux conditions de fin de mois de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89-01, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle du Crédit Agricole du Nord Est est nulle au 31 décembre 2010.

2.10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 2 juin 2009 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 - AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Nord Est applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible.

Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite "chapeau" pour les Cadres de Direction et pour les administrateurs,

- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel,

- indemnités de fin de carrière pour les Cadres de Direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

2.13 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et les produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Nord Est.

2.14 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

La Caisse régionale du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2010					Créances rattachées	Total	31/12/2009 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
- à vue	225	0	0	0	225	0	225	225
- à terme	53	162	981	498	1 694	7	1 701	1 905
Prêts subordonnés	0	0	0	5 045	5 045	14	5 059	7 399
Total	278	162	981	5 543	6 964	21	6 985	9 529
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							6 985	9 529
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	446 427	0	0	0	446 427	152	446 579	98 607
Comptes et avances à terme (1)	1 029 199	315 373	387 370	204 024	1 935 966	12 237	1 948 203	459 978
Prêts subordonnés (1)	0	0	0	45 000	45 000	83	45 083	45 083
Total	1 475 626	315 373	387 370	249 024	2 427 393	12 472	2 439 865	603 668
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							2 439 865	603 668

(1) Les "prêts subordonnés" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme". Le solde de ces opérations s'élevait à 45 083 milliers d'euros en 2009.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 50 142 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent 71 923 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 4.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2010					Créances rattachées	Total	31/12/2009 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
Créances commerciales	13 364	322	0	0	13 686	132	13 818	26 361
Autres concours à la clientèle	1 564 065	1 827 441	6 100 755	6 571 866	16 064 127	86 425	16 150 552	16 695 174
Comptes ordinaires débiteurs	129 272	0	0	0	129 272	983	130 255	83 243
Dépréciations							-212 871	-217 302
Valeur nette au bilan							16 081 754	17 587 476

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 58 600 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 576 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 108 959 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2010 contre 2 602 073 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les encours restructurés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 44 295 milliers d'euros contre 39 425 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 4.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2010	31/12/2009
- France (y compris DOM-TOM)	16 035 887	16 470 248
- Autres pays de L'U.E.	142 948	112 241
- Autres pays d'Europe	19 977	31 257
- Amérique du Nord	2 475	88 862
- Amérique Centrale et Latine	369	405
- Afrique et Moyen-Orient	4 347	4 073
- Asie et Océanie (hors Japon)	1 082	1 322
- Japon	0	141
- Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	16 207 085	16 708 549
Créances rattachées	87 540	96 229
Dépréciations	-212 871	-217 302
Valeur nette au bilan	16 081 754	16 587 476

NOTE 4.3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours au 31/12/2010	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 824 298	119 190	40 184	79 423	25 378
- Agriculteurs	3 506 087	34 777	20 457	29 068	17 999
- Autres professionnels	1 176 158	53 179	29 032	40 110	23 764
- Sociétés financières	500 333	139	139	122	122
- Entreprises	4 313 459	92 892	34 275	63 444	25 566
- Collectivités publiques	922 778	0	0	0	0
- Autres agents économiques	51 512	718	715	704	702
Total	16 294 625	300 895	124 802	212 871	93 531

Encours au 31/12/2009	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 897 425	124 332	32 917	86 484	22 231
- Agriculteurs	3 460 842	36 099	18 484	29 190	15 834
- Autres professionnels	1 256 912	63 924	35 847	45 030	26 957
- Sociétés financières	472 081	224	156	163	122
- Entreprises	4 782 189	77 787	31 694	55 416	25 602
- Collectivités publiques	887 426	520	0	394	0
- Autres agents économiques	47 903	728	390	625	353
Total	16 804 778	303 614	119 488	217 302	91 099

	31/12/2010				31/12/2009	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées					0	0
.dont surcote restant à amortir					0	0
.dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées					0	0
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Emis par organismes publics						405 042
Autres émetteurs		54 354		170 659	225 013	865
.dont surcote restant à amortir						-3 236
.dont décote restant à amortir						10 472
Créances rattachées		1 201		3 821	5 022	-661
Dépréciations		-9 387			-9 387	
Valeur nette au bilan	0	46 168	0	174 480	220 648	414 853
Actions et autres titres à revenu variable		112 927			112 927	97 577
Créances rattachées						
Dépréciations		-22 750			-22 750	-19 548
Valeur nette au bilan	0	90 177	0	0	90 177	78 029
Total	0	136 345	0	174 480	310 825	492 882
Valeurs estimatives	0	144 747	0	177 261	322 008	503 470
Plus-values latentes 31/12/2010	0	9 603	0	6 602	16 205	
31/12/2009	0	11 587	0	9 473	21 060	1 833

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2010 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 9 603 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 11 587 milliers d'euros au 31/12/2009. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse, ou pour les titres non cotés, à d'autres méthodes de valorisation basées sur des approches patrimoniales et, ou, de rentabilité.

La valeur estimée des plus et moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 6 602 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 9 473 milliers d'euros au 31/12/2009.

NOTE 5.1 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (hors effets publics)

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

	31/12/2010	31/12/2009
- Administrations et banques centrales (y compris Etats)	0	0
- Etablissements de crédit	193 137	403 557
- Sociétés financières	71 271	78 029
- Collectivités locales	0	0
- Entreprises, assurances et autres clientèles	46 417	11 296
Valeur nette au bilan	310 825	492 882

NOTE 5.2 - VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

	31/12/2010				31/12/2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	196 395	0	0	196 395	384 556	0	0	384 556
Titres non cotés (1)	28 618	0	112 927	141 545	20 486	0	97 577	118 063
Créances rattachées	5 022	0	0	5 022	10 472	0	0	10 472
Dépréciations	-9 387	0	-22 750	-32 137	-661	0	-19 548	-20 209
Valeur nette au bilan	220 648	0	90 177	310 825	414 853	0	78 029	492 882

(1) La répartition des parts d'OPCVM détenues par la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est (71 271 milliers d'euros) est la suivante :

- OPCVM français : 53 241 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 53 241 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : 18 030 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation : 18 030 milliers d'euros.

Au 31/12/2010, la Caisse régionale du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif (Fonds dédiés notamment). La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2010 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires		
- OPCVM obligataires		
- OPCVM actions	67 398	75 427
- OPCVM autres	3 873	3 874
TOTAL	71 271	79 301

NOTE 5.3 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2010						31/12/2009	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 020	8 743	88 527	121 723	225 013	5 022	230 035	415 514
Effets publics et valeurs assimilées							0	0
Valeur brute							230 035	415 514
Dépréciations							-9 387	-661
Valeur nette au bilan							220 648	414 853

La date de présentation des données relatives aux titres de participation est précisée dans chaque colonne.

Capital 2009	Capitaux propres autres que le capital 2009	Quote- part de capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus 2010		Prêts et avances consentis par la société et non rem- boursés 2010	Montant des cau- tions et avals donnés par la société	PNB ou produits finan- ciers HT du der- nier exer- cice écoulé 2009	Résultats bénéfice ou perte du dernier exercice clos 2009	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2010
			Brutes	Nettes					

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans les établissements de crédit

- Autres parts dans les entreprises liées

Cofinep SAS (1)	11 000	6 013	100 %	11 002	11 002	0	0	2 385	510	484
Nord Est Champagne Agro Partenaires SAS Nord Est	100 000	2 963	100 %	106 080	101 950	50 000	0	24 850	-9 256	0
Développement SAS	30 000	-6 073	100 %	29 975	23 850	0	0	969	-5 248	0
Nord Est Optimmo SAS	25 000	-2 461	100 %	21 831	21 831	14 000	0	1 750	903	0
Innovation Nord Est SAS	5 000	-2 856	100 %	5 000	2 588	0	0	169	-400	0
				173 888	161 221	64 000				484

- Autres titres de participation

Sacam Avenir SAS	88 436	-2	3,51 %	3 107	3 107	0	0	15	0	0
Sacam Développement SAS	730 622	32 543	3,94 %	28 769	28 769	13 455	0	61 837	18 669	406
Sacam Fireca SAS	22 510	870	3,73 %	1 666	871	0	0	895	872	0
Sacam International SAS	856 238	-49 543	3,99 %	35 938	31 625	0	0	28 002	-49 641	0
Sacam Participations SAS	62 558	2 606	3,94 %	2 856	2 856	0	0	195	-182	0
Belgium CA SAS (1)	128 460	4 577	45,00 %	57 807	57 807	3 500	0	15 752	16 673	6 660
Rue La Boétie SAS	2 312 121	13 872 073	4,00 %	661 049	661 049	149 733	0	891 463	535 286	22 169
				791 192	786 084	166 688				29 235

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans des établissements de crédit

- Autres parts dans les entreprises liées

- Autres titres de participation

		99	99	0
		317	-7 727	122
		11 962	11 419	1 391
		12 378	3 791	1 513
Total parts dans les entreprises liées et participations		977 458	951 096	232 201

(1) Données au 31/12/2010 à l'exception de la colonne résultat du dernier exercice clos.

NOTE 6.1 - VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	174 204	158 315	174 204	165 082
Titres cotés				
Avances consolidables	64 880	64 122	129 880	129 149
Créances rattachées	251	251	57	57
Dépréciations	-21 468		-14 296	
Valeur nette au bilan	217 867	222 688	289 845	294 288
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	803 251	1 184 543	790 848	1 134 363
Titres cotés				
Avances consolidables	168 079	168 078	177 740	177 740
Créances rattachées	242	242	13 805	13 805
Dépréciations	-5 650		-2 757	
Sous-total titres de participation	965 922	1 352 863	979 636	1 325 908
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 303	4 301	4 303	4 301
Titres cotés				
Avances consolidables	2 744	0	2 744	0
Créances rattachées	7	7	130	130
Dépréciations	-2 746		-2 746	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 308	4 308	4 431	4 431
Valeur nette au bilan	970 230	1 357 171	984 067	1 330 339
Total des titres de participation	1 188 097	1 579 859	1 273 912	1 624 627
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	981 758		969 355	
Titres cotés	0		0	
Total	981 758		969 355	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	01/01/2010	Augmentations Acquisitions	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	174 204				174 204
Avances consolidables	129 880	50 000	115 000		64 880
Créances rattachées	57	194			251
Dépréciations	-14 296	-9 045	-1 873		-21 468
Valeur nette au bilan	289 845	41 149	113 127		217 867
Titres de participations et autres titres détenus à long terme					
Titres de participations					
Valeurs brutes	790 848	28 865	16 462		803 251
Avances consolidables	177 740	19 281	28 942		168 079
Créances rattachées	13 805		13 563		242
Dépréciations	-2 757	-3 825	-932		-5 650
Sous-total titres de participation	979 636	44 321	58 035		965 922
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 303				4 303
Avances consolidables	2 744				2 744
Créances rattachées	130		123		7
Dépréciations	-2 746				-2 746
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 431		123		4 308
Valeur nette au bilan	984 067	44 321	58 158		970 230
Total	1 273 912	85 470	171 285		1 188 097

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	01/01/2010	Augmentations Acquisitions	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 407	8			3 415
Amortissements et dépréciations	-1 729	-20			-1 749
Valeur nette au bilan	1 678	-12			1 666
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	149 716	6 623	8 586		147 753
Amortissements et dépréciations	-92 058	-7 381	-8 018		-91 421
Valeur nette au bilan	57 658	-758	568		56 332
Total	59 336	-770	568		57 998

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2010	31/12/2009
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	3 421	7 046
- Comptes de stock et emplois divers	0	0
- Comptes de règlement	13 672	15 587
- Débiteurs divers	146 246	132 946
Valeur nette au bilan	163 339	155 579
COMPTES DE RÉGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	16	5 683
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	1
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	1 964	1 893
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	9 203	8 749
- Autres produits à recevoir	55 892	54 436
- Charges à répartir	1 666	50
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
- Autres comptes de régularisation	0	0
Valeur nette au bilan	68 741	70 812
Total	232 080	226 391

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au 01/01/2010 (1)	Dotations	Reprises et Utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilés						
Sur créances clientèle	217 302	112 062	112 598	3 895		212 871
Sur opérations sur titres	20 209	21 462	9 534			32 137
Sur valeurs immobilisées	21 340	12 870	2 804			31 406
Sur autres actifs	266	60	17			309
Total	259 117	146 454	124 953	3 895		276 723

(1) La ventilation 2009 a été modifiée suite à l'évolution du référentiel publiable de Crédit Agricole S.A..

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2010						31/12/2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
- à vue	5 343				5 343	0	7 897
- à terme			5 301	5 045	10 346	84	13 472
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
Valeur au bilan	5 343		5 301	5 045	15 689	84	21 369
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	94 128				94 128	2 785	98 226
Comptes et avances à terme	2 039 050	2 418 505	3 810 473	2 364 036	10 632 064	21 087	10 128 300
Titres donnés en pension livrée							
Valeur au bilan	2 133 178	2 418 505	3 810 473	2 364 036	10 726 192	23 872	10 226 526

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

NOTE 11.1 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2010					Dettes rattachées	Total	31/12/2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Total (1)
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 709 342				2 709 342	130	2 709 472	2 555 431
Comptes d'épargne à régime spécial								
- à vue	45 145				45 145	0	45 145	47 348
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle								
- à vue	45 037				45 037	0	45 037	18 252
- à terme	217 976	264 886	1 611 244	473 235	2 567 341	63 757	2 631 098	2 930 580
Valeur au bilan	3 017 500	264 886	1 611 244	473 235	5 366 865	63 887	5 430 752	5 551 611

(1) La ventilation 2009 a été modifiée suite à l'évolution du référentiel publiable de Crédit Agricole S.A..

NOTE 11.2 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2010	31/12/2009
- Particuliers	3 186 234	3 374 065
- Agriculteurs	671 775	654 262
- Autres professionnels	189 465	188 790
- Sociétés financières	19 223	39 127
- Entreprises	1 184 000	1 147 020
- Collectivités publiques	39 678	6 208
- Autres agents économiques	140 377	142 139
Valeur au bilan	5 430 752	5 551 611

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2010					Dettes rattachées	Total	31/12/2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Total
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	184	6 539	21 627	0	28 350	876	29 226	21 039
Titres de créances négociables (1)	366 263	842 200	20 000	176 918	1 405 381	3 384	1 408 765	906 234
Valeur au bilan	366 447	848 739	41 627	176 918	1 433 731	4 260	1 437 991	927 273

(1) Dont 20 000 milliers d'euros émis à l'étranger.

NOTE 13 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	9	11
- Comptes de règlement et de négociation	1 114	2 324
- Crédoiteurs divers	121 973	162 003
- Versements restant à effectuer sur titres	24 634	41 216
Valeur au bilan	147 730	205 554
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	46 891	5 542
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	317	417
- Produits constatés d'avance	48 797	46 310
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	12 475	19 719
- Autres charges à payer	57 120	42 083
- Autres comptes de régularisation	0	0
Valeur au bilan	165 600	114 071
Valeur au bilan	313 330	319 625

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Provisions de passif						
- engagements de retraite (1)	2 653		1 215			1 438
- primes médailles du travail	1 683	60				1 743
- engagements par signature	5 277	4 259		336		9 200
- risques fiscaux (2)	2 010		337	991		682
- impôts différés (3)	985		246			739
- risques de crédit (4)	76 797	34 937				111 734
- risques opérationnels (5)	9 622	4 456	2 345	1 617		10 116
- risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	12 750	6 580		4 070		15 260
- participations	0					0
- litiges (7)	7 900	644	447	1 821		6 276
- risques d'irrécouvrabilité sur titres illiquides (8)	38 269			21 901		16 368
- autres risques et charges	12 339	6 958	598	1 237		17 462
Valeur au bilan	170 285	57 894	5 188	31 973		191 018

(1) Provisions sur indemnités dues aux salariés en fin de carrière.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Provisions pour impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(4) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles "Bâle II".

(5) Provisions sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. La Caisse régionale provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(6) Voir note 15 ci-après.

(7) Provisions sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

(8) La Caisse régionale a opté pour une couverture des risques d'irrécouvrabilité sur ses titres alternatifs illiquides, ce risque étant défini comme le risque de dégradation de la valeur de ces actifs par rapport à la dernière information connue (valorisations fournies par les valorisateurs). En l'absence de visibilité sur les potentiels remboursements et compte tenu de la nature des opérations, la Caisse régionale a privilégié une couverture à 100 % de ce risque d'irrécouvrabilité.

Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 304 290 heures dont 227 613 heures n'ayant pas donné lieu à demande.

NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne-logement et pour l'ensemble des comptes épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 277 599	1 154 672
Ancienneté de plus de 10 ans	644 353	659 980
Total plans d'épargne-logement	1 921 952	1 814 652
Total comptes épargne-logement	234 823	240 577
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 156 775	2 055 229

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne-logement (la dernière datant de 2003).

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	23 912	30 728
Comptes épargne-logement :	61 663	76 832
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	85 575	107 560

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 240	1 510
Ancienneté de plus de 10 ans	12 950	6 100
Total plans d'épargne-logement	14 190	7 610
Total comptes épargne-logement	1 070	5 140
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 260	12 750

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	01/01/2010	Dotations	Reprises	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	7 610	6 580		14 190
Comptes épargne-logement :	5 140		4 070	1 070
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 750	6 580	4 070	15 260

NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par 4 polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica. Une provision de classe 5 (voir note 14) est comptabilisée pour constater la différence entre la dette actuarielle de fin d'exercice et la juste valeur des actifs des régimes. Au 31 décembre 2010, cette provision représente 1 438 milliers d'euros contre 2 653 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2010	31/12/2009
Dette actuarielle au 1 ^{er} janvier	22 705	23 036
Coûts des services rendus sur la période	1 188	1 237
Effet de l'actualisation	1 182	1 206
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	0	309
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 298	-1 473
Gains/pertes actuariels	1 126	-1 610
Dette actuarielle au 31 décembre	23 903	22 705

DÉTAILS DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2010	31/12/2009
Coûts des services rendus sur la période	1 188	1 237
Effet de l'actualisation	1 182	1 206
Rendement attendu des actifs sur la période	-659	-578
Amortissement du coût des services passés	26	26
Amortissement des gains/pertes actuariels	1 404	-1 517
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	3 141	374

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

	31/12/2010	31/12/2009
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1 ^{er} janvier	19 814	16 595
Rendement attendu des actifs	659	578
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-279	-93
Cotisation de l'employeur	4 313	4 207
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 298	-1 473
Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31 décembre	22 209	19 814

Au 31 décembre 2010, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 3,85 % et le taux moyen de rendement des actifs à 3,53 %.

VARIATIONS DE LA PROVISION

	31/12/2010	31/12/2009
Provisions/actifs au 1 ^{er} janvier	-2 609	-6 442
Cotisation de l'employeur	4 313	4 207
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-3 141	-374
Provisions/actifs au 31 décembre	-1 437	-2 609

NOTE 17 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
Dettes subordonnées à terme			13 720	265 000	278 720	4 635	283 355	181 604
Valeur au bilan	0	0	13 720	265 000	278 720	4 635	283 355	181 604

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 7 411 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 8 256 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Conformément au paragraphe III.1.7 de l'annexe 1 du règlement 2000-03 du CRC, trois emprunts représentent plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- un emprunt de 95 000 milliers d'euros, actuellement indexé sur l'indice IPC des Prix à la Consommation Française, à échéance au 30 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian, émis simultanément en juin 2005). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

- un emprunt de 70 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,451 %, à échéance au 2 novembre 2016, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian émis simultanément en novembre 2006). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Tout amortissement anticipé est soumis à l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

NOTE 18 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

	Capital	Primes de fusions/ Emissions (1)	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2008	219 913	533 190	1 065 665	100 171	1 918 939
Intérêts aux parts et divers versés				-21 203	
Variation des parts sociales					
Emission de CCA					
Affectation du résultat 2008			78 968	-78 968	
Variation des réserves (impôt sur PVL)					
Report à nouveau (changements de méthode comptable)					
Résultat de l'exercice 2009				20 828	
Solde au 31 décembre 2009	219 913	533 190	1 144 633	20 828	1 918 564
Intérêts aux parts et divers versés				-13 070	
Variation des parts sociales					
Emission de CCA					
Affectation du résultat 2009			7 758	-7 758	
Report à nouveau (changements de méthode comptable)					
Résultat de l'exercice 2010				53 352	
Solde au 31 décembre 2010	219 913	533 190	1 152 391	53 352	1 958 846

(1) dont 480 382 milliers d'euros de primes d'émission, dont 52 808 milliers d'euros de primes de fusion.

NOTE 19 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	1 958 846	1 918 564
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	283 355	181 604
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	2 242 201	2 100 168

NOTE 20 - OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse régionale du Nord Est détient des participations directes dans une dizaine de sociétés commerciales et de sociétés civiles.

Les principales opérations réalisées avec lesdites sociétés concernent :

- le capital détenu dans lesdites participations (cf note 6),
- les avances en compte courant d'associés (cf note 6),
- les comptes ordinaires créditeurs cumulés aux placements d'excédents de trésorerie représentent 36 665 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 21 - OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

	31/12/2010		31/12/2009	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	1 160	1 160	2 964	2 961
- Devises	586	586	1 483	1 483
- Euros	574	574	1 481	1 478
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	1 160	1 160	2 964	2 961

NOTE 22 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2010	Total au 31/12/2009
OPÉRATIONS FERMES				
Opérations de gré à gré (1)				
- Swaps de taux d'intérêt	4 481 282	380	4 481 662	3 004 306
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de change				
- FRA				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Opérations de gré à gré				
- Options de swap de taux				
				20 000
- Instr. de taux intérêts à terme	200 000	667	200 667	300 694
		667	667	694
- Instr. de taux de change à terme				
- Instr. sur actions & indices boursiers à terme				
- Autres instruments à terme conditionnels				
Dérivés de crédit				
- Contrats de dérivés de crédit				
Total	4 681 282	1 714	4 682 996	3 325 694

La Caisse régionale n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux, options de swaps de taux) ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTE 22.1 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	Total au 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux									
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	150 753	1 947 000	2 383 908	150 753	1 947 000	2 383 908			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars		201 335			201 335				
- Forward taux									
- Opérations fermes sur actions et indices									
- Opérations conditionnelles sur actions et indices									
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	150 753	2 148 335	2 383 908	150 753	2 148 335	2 383 908			
- Opérations de change à terme	2 320			2 320					
Total	153 073	2 148 335	2 383 908	153 073	2 148 335	2 383 908			

NOTE 22.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

	31/12/2010		31/12/2009	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux (1)	0	0	0	20 000
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-20 864	4 481 662	-57 083	3 004 306
- Swaps de devises	0	0	0	0
- Forward taux	0	0	0	0
- Caps, Floors, Collars	-2 753	201 334	-3 372	301 388
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Sous total	-23 617	4 682 996	-60 455	3 325 694
- Opérations de change à terme	0	2 320	0	5 925
Total	-23 617	4 685 316	-60 455	3 331 619

(1) La juste valeur des options est positionnée dans les swaps auxquels celles-ci sont rattachées (Swaps avec options et annulation). La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

NOTE 22.3 - INFORMATIONS SUR LES SWAPS
Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	380	1 502 220	2 979 062	
Contrats assimilés				

La Caisse régionale n'a opéré aucun transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

NOTE 23 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

VENTILATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, l'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement est mesurée d'une part par la valeur de marché positive de ces instruments et, d'autre part, par le risque de crédit potentiel mesuré au regard du add-on prudentiel (risques fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats). La présentation 2009 a été revue en conséquence.

Le risque pondéré sur instruments financiers à terme se décompose de la manière suivante :

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
CONTREPARTIE				
- Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors réseau)	9 027	19 355	2 062	4 975
- Autres contreparties	3	0	19	3

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

NOTE 24 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	647 854	692 831
- sur opérations avec les établissements de crédit	1 869	6 443
- sur opérations internes au Crédit Agricole	41 435	44 472
- sur opérations avec la clientèle	579 093	622 949
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	19 120	18 967
- produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
- sur dettes représentées par un titre (1)	5 114	0
- autres intérêts et produits assimilés (1)	1 223	0
Intérêts et charges assimilées	-480 539	-525 222
- sur opérations avec les établissements de crédit	-433	-10 081
- sur opérations internes au Crédit Agricole	-267 775	-332 812
- sur opérations avec la clientèle	-140 268	-129 694
- charge nette sur opérations de macro-couverture	-44 192	-15 269
- sur obligations et autres titres à revenu fixe (2)	-6 350	
- sur dettes représentées par un titre (2)	-20 766	-36 824
- autres intérêts et charges assimilées	-755	-542
- intérêts et charges assimilées		
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	167 315	167 609

(1) Les intérêts et produits assimilés liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "autres intérêts et produits assimilés". Aucune opération n'a été constatée sur l'exercice 2009.

(2) Les intérêts et charges assimilées liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe". Le solde de ces opérations s'élevait à 36 824 milliers d'euros en 2009.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 25 - REVENUS DES TITRES

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement	8 652	7 439	143	504
Livret développement durable				
Titres d'investissement	9 260	11 528		
Opérations diverses sur titres	6 321			
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			46 704	53 311
Total des revenus sur titres	24 233	18 967	46 847	53 815

NOTE 26 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 714	28	3 686	1 053	41	1 012
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 515	31 354	-4 839	25 020	41 286	-16 266
Sur opérations avec la clientèle	31 380	1 105	30 275	33 089	0	33 089
Sur opérations sur titres	0	45	-45	0	0	0
Sur opérations de change	171	0	171	132	0	132
Sur opérations sur IFT et autres opérations de HB	20	0	20	20	0	20
Sur prestations de services financiers	142 160	16 550	125 610	137 704	14 464	123 240
Provision pour risques sur commissions	2 621	2 253	368	608	821	-213
Total produit net des commissions	206 581	51 335	155 246	197 626	56 612	141 014

NOTE 27 - GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2010	31/12/2009
Solde des opérations sur titres de transaction	9	6
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	137	118
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-521	-3 197
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	-375	-3 073

NOTE 28 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-21 463	-10 300
Reprises de dépréciations	9 534	12 972
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-11 929	2 672
Plus-values de cessions réalisées	5 285	1 192
Moins-values de cessions réalisées	-2 189	-21 057
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 096	-19 865
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-8 833	-17 193

NOTE 29 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2010	31/12/2009
Produits divers	5 127	2 830
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	1 700	
Reprises de provisions		
Opérations de crédit-bail et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	6 827	2 830
Charges diverses	3 793	2 491
Quote-part des opérations faites en commun	47	100
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Opérations de crédit-bail et assimilés		
Autres charges d'exploitation bancaire	3 840	2 591
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	2 987	239

NOTE 30 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2010	31/12/2009
Frais de personnel		
Salaires et traitements	91 070	86 465
Charges sociales	45 010	45 027
<i>dont charges de retraite</i>	(12 738)	(12 665)
Intéressement et participation	8 003	3 152
Impôts et taxes sur rémunérations	12 230	10 958
Total des charges de personnel	156 313	145 602
Refacturation et transferts de charges de personnel	-14 924	-13 996
Frais de personnel nets	141 389	131 606
Frais administratifs		
Impôts et taxes	7 855	5 015
Services extérieurs	87 500	81 584
Autres frais administratifs	-680	-1 188
Total des charges administratives	94 675	85 411
Refacturation et transferts de charges administratives	-2 051	-1 767
Frais administratifs nets	92 624	83 644
Charges générales d'exploitation	234 013	215 250

EFFECTIF MOYEN EFFECTIF UTILISÉ DANS LA CAISSE RÉGIONALE AU PRORATA DE L'ACTIVITÉ

CATÉGORIES DE PERSONNEL	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	496	471
Non cadres	1 747	1 761
TOTAL	2 243	2 232

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Comité de Direction est de 1 747 milliers d'euros. Le montant des crédits accordés pendant l'exercice à ces mêmes dirigeants est de 205 milliers d'euros.

NOTE 31 - COÛT DU RISQUE

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et dépréciations		
Dépréciations sur créances douteuses	105 274	109 331
Autres provisions et dépréciations	44 192	30 414
Reprises de provisions et dépréciations		
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	104 710	91 381
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	26 009	12 754
Variation des provisions et dépréciations	18 747	35 610
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 528	894
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	29 711	31 194
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-6 581	-3 153
Autres pertes	645	493
Coût du risque	44 050	65 038

- (1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 27 387 milliers d'euros.
dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 1 872 milliers d'euros.
(2) dont 938 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.
(3) dont 861 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.
(4) dont 27 387 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 32 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	12 870	15 502
Reprises de dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 804	871
Dotations nettes aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-10 066	-14 631
Plus-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement	19	1
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	169	6
Moins-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 332	180
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	7 400
Solde des plus et moins-values de cessions		
- Sur titres d'investissement	19	1
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 163	-7 574
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cessions	732	583
- Moins-values de cessions	30	4
Solde en perte ou en bénéfice	702	579
Résultat net sur actifs immobilisés	-10 508	-21 626

NOTE 33 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur l'exercice 2010, la Caisse régionale n'a comptabilisé aucune charge ni produit exceptionnel.

NOTE 34 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

	31/12/2010
- Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution de 3,3 %)	21 847
- Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel (y compris contribution de 3,3 %)	0
- Crédits d'impôts	-1 184
- Provision pour charge d'impôt	-1 237
- Etalement Prêts à taux zéro	-1 230
- Régularisations sur exercices antérieurs	-2 491
- Effet de l'intégration fiscale	-1 843
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	13 862

NOTE 35 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur "Banque de proximité en France". Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

NOTE 36 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2010 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 37 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

	31/12/2010	
Résultat net comptable	53 352	
Report à nouveau créditeur		
Résultat à affecter		53 352
Intérêts aux parts	4 003	
Dividendes des C.C.A.	11 841	
Solde disponible		37 508
Réserve légale	28 131	
Réserve facultative	9 377	

NOTE 38 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 39 - PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG SA		Présence Audit & Conseils	
		%		%
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	150	50 %	150	50 %
- Missions spécifiques (émissions parts sociales et CCA)		50 %		50 %
Total	150	50 %	150	50 %

Ces honoraires (hors frais et débours) se rapportent à l'exercice 2010.
Les montants sont hors TVA récupérable.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims
Capital social : 219 912 810 euros au 31/12/2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable et de présentation des comptes intervenus au cours de l'exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode comptable :

La note 2 de l'annexe expose les changements de méthode comptable et de présentation des comptes intervenus au cours de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous avons vérifié la correcte application des changements de méthode comptable et de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

● Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 31 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

● Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité dont les modalités de calcul sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2010 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

● Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 15 février 2011

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé



Paris, le 15 février 2011

Présence Audit et Conseils

Patrick Bourdin
Associé



V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

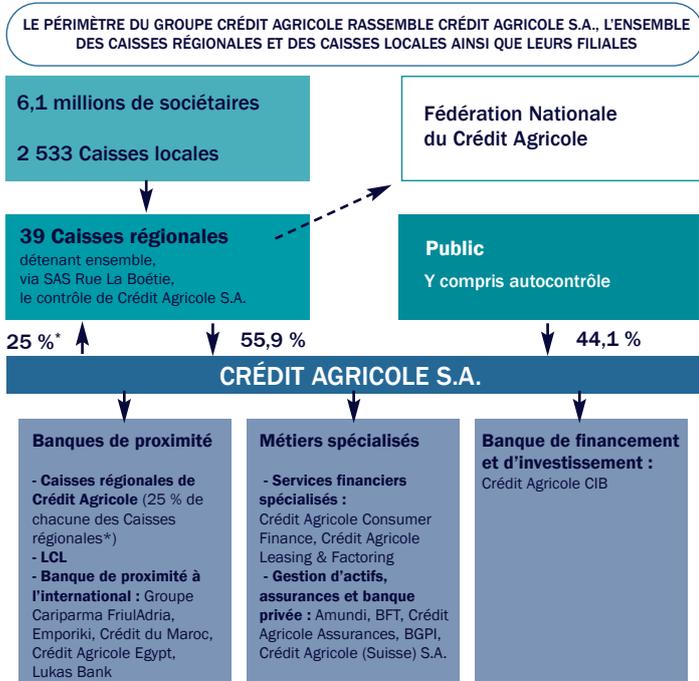
1 - CADRE GENERAL

1.1. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A.. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code Monétaire et Financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Activités et filiales spécialisées : Capital Investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Éditions.

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

1.2. Présentation juridique de l'entité et relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont traités dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

1.3. Autres relations internes

Avec ses filiales

Au 31 décembre 2010, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS COFINEP, société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 15 817 milliers d'euros.

- SAS NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 101 950 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 50 000 milliers d'euros.

- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CREDIT AGRICOLE DE BELGIQUE, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de 57 807 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 3 500 milliers d'euros.

Sur l'exercice 2010, la Caisse régionale a fait évoluer son périmètre de consolidation pour intégrer globalement la SAS NORD EST OPTIMMO. Cette holding du pôle immobilier, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 13 788 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé de 14 000 milliers d'euros, constitue un sous-palier de consolidation avec les entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION et NORD EST SQUARE HABITAT.

L'ensemble des opérations réalisées entre la Caisse régionale et ces entités font l'objet d'élimination dans les comptes consolidés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, dont la dénomination a été modifiée le 12 octobre 2009, détenue à 100 % par la Caisse régionale depuis mai 2007 pour une valeur de marché au 31 décembre 2010 de 23 850 milliers d'euros.

- SAS INNOVATION NORD EST, holding du pôle Innovation Bancassurance, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché au 31 décembre 2010 de 2 588 milliers d'euros.

- SAS NORD EST DIVERSIFICATION, holding du pôle Diversification, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 1 euro, complétée d'une avance en compte courant de 117 milliers d'euros.

- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 323 milliers d'euros.

2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
+ Intérêts et produits assimilés	3.4.1	831 499	852 994
- Intérêts et charges assimilées	3.4.1	-581 651	-598 436
+ Commissions (produits)	3.4.2	225 251	219 092
- Commissions (charges)	3.4.2	-52 461	-61 753
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.4.3	16 714	-8 709
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4.4-3.6.4	38 551	11 898
+ Produits des autres activités	3.4.5	18 544	3 966
- Charges des autres activités	3.4.5	-7 309	-2 991
PRODUIT NET BANCAIRE		489 138	416 061
- Charges générales d'exploitation	3.4.6-3.7.1-3.7.4	-290 347	-261 500
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.4.7	-13 630	-11 711
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		185 161	142 850
- Coût du risque	3.4.8	-52 971	-88 586
RESULTAT D'EXPLOITATION		132 190	54 264
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.4.9	-1 157	-12
- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		131 033	54 252
- Impôts sur les bénéfices	3.4.10	-31 942	-9 546
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		99 091	44 706
- Intérêts minoritaires		-5 810	-4 777
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		93 281	39 929

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

2.2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Résultat net part du groupe		93 281	39 929
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-13 159	8 870
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		74	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		-13 085	8 870
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	3.4.11	-13 085	8 870
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		80 196	48 799
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		5 810	4 777
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		86 006	53 576

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

Les montants sont présentés net d'impôts.

2.3. Bilan actif consolidé au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales	3.6.1	108 221	117 527
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.6.2	11 730	22 514
Instruments dérivés de couverture	3.3.2-3.3.4	27 080	11 663
Actifs financiers disponibles à la vente	3.6.4-3.6.6	1 933 248	2 053 190
	3.3.1-3.3.3-		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.6.5-3.6.6	2 572 877	718 634
	3.3.1-3.3.3-		
Prêts et créances sur la clientèle	3.6.5-3.6.6	18 219 997	18 645 650
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 169	84 248
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6.6-3.6.8	169 965	209 703
Actifs d'impôts courants et différés	3.6.10	70 340	75 034
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6.11	237 534	217 353
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	3.6.12	1 534	1 673
Immobilisations corporelles	3.6.13	67 564	63 432
Immobilisations incorporelles	3.6.13	2 799	3 110
Ecarts d'acquisition	3.2.3	41 807	41 807
TOTAL DE L'ACTIF		23 513 865	22 265 538

2.4. Bilan passif consolidé au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Banques centrales	3.6.1	35	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.6.2	12 571	13 897
Instruments dérivés de couverture	3.3.2-3.3.4	112 058	109 018
Dettes envers les établissements de crédit	3.3.3-3.6.7	11 025 230	10 498 829
	3.3.1-3.3.3-		
Dettes envers la clientèle	3.6.7	7 440 958	7 313 308
Dettes représentées par un titre	3.3.2-3.3.3-	1 836 340	1 389 811
	3.6.9		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-35 687	3 080
Passifs d'impôts courants et différés	3.6.10	16 874	2 106
Comptes de régularisation et passifs divers	3.6.11	326 122	334 014
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance		0	0
Provisions	3.6.14	89 033	101 086
Dettes subordonnées	3.3.2-3.3.3-	372 517	252 751
	3.6.9		
TOTAL DETTES		21 196 051	20 017 900
Capitaux propres		2 317 814	2 247 638
- Capitaux propres part du Groupe		2 196 663	2 149 429
. Capital et réserves liées		737 357	741 714
. Réserves consolidées	2.5	1 379 110	1 358 916
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-13 085	8 870
. Résultat de l'exercice		93 281	39 929
- Intérêts minoritaires		121 151	98 209
TOTAL DU PASSIF		23 513 865	22 265 538

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

2.5. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées		Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	215 988	1 849 920	2 065 908	-202 175	60 507	1 924 240	84 081	2 008 321
Variation de capital	-7 553		-7 553			-7 553		
Dividendes versés en 2009 - hors groupe					-21 042	-21 042		
Affectation du résultat 2008		39 465	39 465		-39 465	0		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				211 045		211 045		
Résultat au 31/12/2009					39 929	39 929	4 777	
Autres variations		2 810	2 810			2 810	9 351	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	208 435	1 892 195	2 100 630	8 870	39 929	2 149 429	98 209	2 247 638
Variation de capital	-4 357		-4 357			-4 357		
Dividendes versés en 2010 - hors groupe					-13 044	-13 044		
Affectation du résultat 2009		26 885	26 885		-26 885	0		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-22 028		-22 028		
Résultat au 31/12/2010					93 281	93 281	5 810	
Autres variations		-6 691	-6 691	73		-6 618	17 132	
Capitaux propres au 31 décembre 2010	204 078	1 912 389	2 116 467	-13 085	93 281	2 196 663	121 151	2 317 814

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres, part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2010) s'élèvent à 2 197 millions d'euros contre 2 149 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 47 millions d'euros. Leur évolution résulte principalement des mouvements suivants :

- baisse des résultats latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente pour 22 millions d'euros,
- diminution de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2009 pour 13 millions d'euros,
- constatation du résultat 2010 pour 93 millions d'euros.

2.6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2010	31/12/2009 (3)
Résultat avant impôts	131 033	57 102
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 767	11 935
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	53 232	84 026
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Résultat net des activités d'investissement	452	186
+/- Résultat net des activités de financement	12 613	11 649
+/- Autres mouvements	-30 170	-13 858
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	49 894	93 938
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-968 580	288 135
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	473 135	805 901
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	593 892	-1 500 731
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-6 567	257 589
- Impôts versés	-12 908	25 402
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	78 972	-123 704
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	259 899	27 336
+/- Flux liés aux participations (1)	-118	-40 699
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-7 050	-6 719
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-7 168	-47 418
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-10 040	-14 079
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	109 675	1 610
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	99 635	-12 469
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	352 366	-32 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	218 258	250 809
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	117 434	108 781
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	100 824	142 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	570 624	218 258
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	108 086	117 434
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	462 538	100 824
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	352 366	-32 551

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales" hors intérêts courus, tel que détaillé en note 3.6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 3.6.5. et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 3.6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Pour l'exercice 2010, ces opérations externes sont non significatives.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le versement des dividendes par la Caisse régionale du Nord Est à ses actionnaires hors groupe, à hauteur de 8 561 milliers d'euros pour l'année 2010.

(3) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

3 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

3.1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée

selon la méthode du corridor ;

- soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse régionale du Nord Est imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse régionale du Nord Est a décidé de les enregistrer intégralement en "gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres". Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 3.1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relative à la première adoption des normes internationales	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n° 550/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010	23 mars 2009 (UE n° 243/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires	22 juillet 2009 (CE n° 636/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1er janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - . à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - . à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquisition réévalués à la juste valeur.

Cette option est exerçable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart

d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;

- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2010

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

3.1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

3.1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,

- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

3.1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

3.1.3.2.1. Titres à l'actif

3.1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

3.1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

3.1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

3.1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

3.1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres".

3.1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

3.1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

3.1.3.2.2. Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a opéré ni en 2009 ni en 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

3.1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

3.1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.1.3.2.4.1. Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective.

Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

3.1.3.2.4.1.1. Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

3.1.3.2.4.1.2. Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- les dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre de Bâle II, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- les autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

3.1.3.2.4.2. Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif : distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur,
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

3.1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 3.6.14.

3.1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

3.1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de

couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

3.1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

3.1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

3.1.3.2.8.1. Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours "mid-price" (milieu des fourchettes des cotations disponibles) comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

3.1.3.2.8.2. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation

est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

3.1.3.2.8.3. Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

3.1.3.2.8.4. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

3.1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

3.1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

3.1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable, classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

3.1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

3.1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe) est décomptabilisé en tout ou partie :
- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

3.1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :
- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 3.6.14.

3.1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

3.1.3.4.1. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

3.1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

3.1.3.4.2.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 3.7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers du 31/12/2009 sont présentés en note 3.1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

3.1.3.4.2.2. Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

3.1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

3.1.3.6. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif

ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés, si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondant est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

3.1.3.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

	Non amortissable
- Foncier	
- Gros œuvre	30 ans
- Second œuvre	20 ans
- Installations techniques	10 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

3.1.3.8. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

3.1.3.9. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

3.1.3.10. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

3.1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

3.1.4.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, l'entité dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

3.1.4.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales. Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Nord Est et des 79 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

3.1.4.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole du Nord Est, détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

3.1.4.1.3. Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par l'entité, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entité selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entité obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc,
- l'entité a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entité a délégué ces pouvoirs de décision,
- l'entité a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- l'entité conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de fonds de ce type.

3.1.4.1.4. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature soit sur option.

3.1.4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

3.1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

3.1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe du Crédit Agricole du Nord Est) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat,

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

3.1.4.5. Regroupements d'entreprises - Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1^{er} janvier 2010, comptabilisés pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;

- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;

- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "Ecart d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe"; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

3.1.5. PRINCIPAUX EFFETS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE RELATIF AUX ÉCARTS ACTUARIELS (IAS19)

(en milliers d'euros)

	31/12/2009		
	Publié	Effet option IAS 19	Retraité
Compte de résultat			
Résultat brut exploitation	142 850	-1 517	141 333
- dont charges de personnel	154 042	1 517	155 559
Impôts sur les bénéfices	9 546	-522	9 024
Résultat net (part du groupe + minoritaires)	44 706	-995	43 711
Intérêts minoritaires	4 777	0	4 777
Résultat net part du Groupe	39 929	-995	38 934
Etat du résultat global consolidé nécessité de distinguer la part groupe / la part minoritaire			
Gains et pertes actuariels comptabilisés directement en capitaux propres (comptabilisation nette d'impôt) part groupe hors entités mises en équivalence	8 870	995	9 865
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0	0
Résultat net part du groupe	39 929	-995	38 934
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	4 777	0	4 777
Bilan			
Passif			
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	8 870	995	9 865
Résultat de l'exercice	39 929	-995	38 934
Intérêts minoritaires	98 209	0	98 209
Tableau de variation des capitaux propres			
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (colonne) / variation des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	8 870/211 045	995/995	9 865/212 040
TFT			
Résultat avant impôts	57 102	-1 517	55 585
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions (gestion interne - provision)	84 026	0	84 026
Flux liés aux autres opérations affectant les actifs ou les passifs non financiers (gestion externe - cotisation)	257 589	1 517	259 106

3.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

3.2.1. EVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation a fait l'objet d'une évolution au cours de l'exercice 2010. En effet, la Caisse régionale du Nord Est intègre désormais dans ses comptes consolidés la filiale NORD EST OPTIMMO, détenue à 100 % depuis fin décembre 2009.

La SAS NORD EST OPTIMMO est une entité holding détenant le pôle immobilier de la Caisse régionale et constitue un sous-palier de consolidation (composé des entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION et NORD EST SQUARE HABITAT). Elle fait l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés.

Pour les autres filiales du périmètre de consolidation, aucune modification n'a été constatée, tant sur le périmètre que sur les méthodes de consolidation.

3.2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement. Au 31 décembre 2010, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 20 % sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS INNOVATION NORD EST (1)	2 588	100,00 %	2 315	100,00 %
SAS NORD EST DEVELOPPEMENT (1)	23 850	100,00 %	24 825	100,00 %
SAS NORD EST OPTIMMO (2)			23 973	100,00 %

(1) Ces entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. L'impact sur la structure des états financiers est présumé significatif s'il excède 1 % du total bilan de la Caisse régionale qui détient ses titres.

(2) Cette entité est entrée dans le périmètre de consolidation en 2010.

NB : Il est à noter que les titres de participation de la SAS Rue La Boétie, détenus à hauteur de 4 % par la Caisse régionale du Nord Est, représentent un montant de 670 071 milliers d'euros, soit 83,4 % du total des titres de participation non consolidés.

3.2.3. ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	31/12/2009 BRUT	31/12/2009 NET	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2010 BRUT	31/12/2010 NET
- Keytrade	21 047	21 047						21 047	21 047
- Europabank	11 057	11 057						11 057	11 057
- CA Belge	9 995	9 703						9 995	9 703
- Nord Est Optimmo					-988		988	988	0
Total	42 099	41 807			-988		988	43 087	41 807

(en milliers d'euros)	31/12/2008 BRUT	31/12/2008 NET	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009 BRUT	31/12/2009 NET
- Keytrade	21 047	21 047						21 047	21 047
- Europabank	11 057	11 057						11 057	11 057
- CA Belge	9 995	9 703						9 995	9 703
Total	42 099	41 807						42 099	41 807

(1) Le montant de 988 milliers d'euros constaté dans la colonne "autres mouvements" concerne la variation du périmètre de consolidation sur l'exercice 2010.

3.3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le contrôle de la gestion des risques bancaires au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assuré par le Responsable du contrôle permanent et risques qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés, de gestion du bilan et opérationnels ainsi que le suivi des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.3.1. RISQUE DE CRÉDIT

(cf. rapport de gestion pages 8 à 13)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur compensée.

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	11 730	13 045
Instruments dérivés de couverture	27 080	11 663
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	963 383	1 064 388
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	132 831	114 967
Prêts et créances sur la clientèle	18 219 997	18 645 650
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	169 965	209 703
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	19 524 986	20 059 416
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	3 100 107	3 389 350
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (1)	467 591	662 135
Provisions - Engagements par signature	-9 199	-5 277
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	3 558 499	4 046 208
TOTAL Exposition nette	23 083 485	24 105 624

(1) Les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 55 596 milliers d'euros.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	213				213
Banques centrales					
Etablissements de crédit	132 324				132 324
Institutions non établissements de crédit	1 299 718	118	-102		1 299 616
Grandes entreprises	5 264 449	125 521	-66 642	-19 972	5 177 835
Clientèle de détail	11 928 611	277 492	-161 622	-103 838	11 663 151
Total *	18 625 315	403 131	-228 366	-123 810	18 273 139
Créances rattachées nettes					79 689
Valeurs au bilan					18 352 828

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 7 603 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	199				199
Banques centrales					
Etablissements de crédit	114 693				114 693
Institutions non établissements de crédit	1 361 833	656	-498		1 361 335
Grandes entreprises	5 555 005	110 240	-68 298	-18 294	5 468 413
Clientèle de détail	11 945 782	288 115	-160 637	-70 515	11 714 630
Total *	18 977 512	399 011	-229 433	-88 809	18 659 270
Créances rattachées nettes					101 347
Valeurs au bilan					18 760 617

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 661 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	(en milliers d'euros)	
	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	6	5
Institutions non établissements de crédit	239 650	291 710
Grandes entreprises	1 826 402	2 069 748
Clientèle de détail	1 029 999	1 023 837
Total	3 096 057	3 385 300
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	627	568
Institutions non établissements de crédit	8 842	1 316
Grandes entreprises	388 154	552 634
Clientèle de détail	45 484	38 598
Total	443 107	593 116

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	(en milliers d'euros)	
	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales	42	61
Institutions non établissements de crédit	41 229	19 628
Grandes entreprises	1 296 656	1 260 368
Clientèle de détail	6 026 720	5 942 803
Total	7 364 647	7 222 860
Dettes rattachées	76 311	90 448
Valeur au bilan	7 440 958	7 313 308

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 263 946	287 362	-199 458	-121 266	15 943 222
Autres pays de l'UE	2 330 095	115 241	-28 763	-2 544	2 298 788
Autres pays d'Europe	22 057	28			22 057
Amérique du Nord	3 181	464	-125		3 056
Amériques Centrale et du Sud	368				368
Afrique et Moyen Orient	4 494	36	-20		4 474
Asie et Océanie (hors Japon)	1 174				1 174
Japon					
Organismes supranationaux					
Total *	18 625 315	403 131	-228 366	-123 810	18 273 139
Créances rattachées nettes					79 689
Valeur au bilan					18 352 828

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 7 603 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 717 610	288 864	-202 719	-86 998	16 427 893
Autres pays de l'UE	2 085 890	104 459	-26 522	-1 811	2 057 557
Autres pays d'Europe	74 940	5 199	0		74 940
Amérique du Nord	89 605	464	-175		89 430
Amériques Centrale et du Sud	406	0			406
Afrique et Moyen Orient	4 152	24	-16		4 136
Asie et Océanie (hors Japon)	4 768	1	-1		4 767
Japon	141	0			141
Organismes supranationaux					
Total *	18 977 512	399 011	-229 433	-88 809	18 659 270
Créances rattachées nettes					101 347
Valeur au bilan					18 760 617

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 661 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 628 115	2 910 346
Autres pays de l'UE	467 145	470 416
Autres pays d'Europe	697	66
Amérique du Nord	25	2 742
Amériques Centrales et du Sud	2	1
Afrique et Moyen Orient	55	1 713
Asie et Océanie (hors Japon)	18	16
Japon		
Total	3 096 057	3 385 300
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	409 712	558 420
Autres pays de l'UE	31 713	33 014
Autres pays d'Europe	1 650	1 650
Amérique du Nord		
Amériques Centrales et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	32	32
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	443 107	593 116

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	6 874 091	6 802 725
Autres pays de l'UE	472 284	404 503
Autres pays d'Europe	6 739	4 939
Amérique du Nord	3 042	3 041
Amériques Centrale et du Sud	750	439
Afrique et Moyen Orient	5 373	5 069
Asie et Océanie (hors Japon)	2 313	2 082
Japon	55	62
Organismes supra-nationaux		
Total	7 364 647	7 222 860
Dettes rattachées	76 311	90 448
Valeur au bilan	7 440 958	7 313 308

Les comptes épargne à régime spécial à vue et à terme ont été classés dans la zone géographique "France".

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2010					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2010	31/12/2010
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement (1)
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						10 629	9 915	
Instruments de dette						8 347	5 296	
Administrations centrales						3 976	482	
Banques centrales								
Etablissements de crédit						3 690	3 095	
Institutions non établissements de crédit							900	
Grandes entreprises						681	819	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	743 120	5 811	17 112		766 043	174 765	368 678	274 237
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit	321				321			
Institutions non établissements de crédit	74 303		4		74 307	16	112	
Grandes entreprises	398 864	84	481		399 429	58 879	91 172	88 411
Clientèle de détail	269 632	5 727	16 627		291 986	115 870	277 394	185 826
Total	743 120	5 811	17 112		766 043	193 741	383 889	274 237
Garanties non affectées								

(1) Les garanties ont été renseignées pour la première fois en 2010.

(en milliers d'euros)	31/12/2009					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2009	31/12/2009
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						4 386	3 963	
Instruments de dette						5 077	6 642	
Administrations centrales								
Etablissements de crédit						3 180	3 095	
Institutions non établissements de crédit						9	900	
Grandes entreprises						1 888	2 647	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	555 027	5 250	15 081		575 358	169 578	335 844	
Administrations centrales								
Etablissements de crédit	410				410			
Institutions non établissements de crédit	151 628	231			151 859	158	508	
Grandes entreprises	114 397	4			114 401	41 941	90 320	
Clientèle de détail	288 592	5 015	15 081		308 688	127 479	245 016	
Total	555 027	5 250	15 081		575 358	179 041	346 449	
Garanties non affectées								

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	9 027	19 355	28 382	2 062	4 975	7 037
Risques sur les autres contreparties	3	0	3	19	3	22
Total	9 030	19 355	28 385	2 081	4 978	7 059
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	9 030	19 355	28 385	2 081	4 978	7 059
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Total	9 030	19 355	28 385	2 081	4 978	7 059
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation						
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	9 030	19 355	28 385	2 081	4 978	7 059

* calculé selon les normes prudentielles Bâle II.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. rapport de gestion pages 14 à 16)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2010			31/12/2009	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	279	8 288	17 813	26 380	8 081
. Options de taux					
. Caps-floors-collars	700			700	3 582
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	979	8 288	17 813	27 080	11 663
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	979	8 288	17 813	27 080	11 663

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2010			31/12/2009	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	2 524	27 805	81 729	112 058	109 018
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	2 524	27 805	81 729	112 058	109 018
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	2 524	27 805	81 729	112 058	109 018

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2010			31/12/2009	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	110	8	8 918	9 036	5 470
. Options de taux					
. Caps-floors-collars		3		3	4
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	110	11	8 918	9 039	5 474
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	110	11	8 918	9 039	5 474

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2010			31/12/2009	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	79	6 392	6 095	12 566	13 890
. Options de taux					
. Caps-floors-collars		3		3	4
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	79	6 395	6 095	12 569	13 894
. Opérations de change à terme	2			2	3
Valeur nette au bilan	81	6 395	6 095	12 571	13 897

Aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, ni en 2009 ni en 2010.

OPÉRATION SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	5 890 872	4 639 602
. Futures	1 672	
. FRA	33 636	18 101
. Swaps de taux d'intérêts	5 654 229	4 300 112
. Options de taux		20 000
. Caps-floors-collars	201 335	301 389
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	1 168	
. Opérations fermes de change		
. Options de change	1 168	
Autres instruments :	175 044	195 402
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés de crédit		
. Autres	175 044	195 402
Sous total	6 067 084	4 835 004
. Opérations de change à terme	2 320	5 925
Total	6 069 404	4 840 929

Risque de change

(cf. rapport de gestion page 19)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé :

	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(en milliers d'euros)				
EUR	23 306 244	23 306 223	22 094 432	22 095 496
Autres devises de l'UE	41 411	41 429	44 832	44 444
USD	148 703	148 678	121 667	121 081
JPY	372	237	164	159
Autres devises	17 135	17 298	4 443	4 358
Total bilan	23 513 865	23 513 865	22 265 538	22 265 538

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2010			31/12/2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
(en milliers d'euros)						
EUR	4 506	364 478	1 575	10 027	246 313	1 904
Autres devises de l'UE						
Total	4 506	364 478	1 575	10 027	246 313	1 904

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf. rapport de gestion pages 19 à 20)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 565 244	318 024	422 060	254 569	2 559 897
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 050 659	2 015 040	6 796 264	7 631 027	18 492 990
Total	3 615 903	2 333 064	7 218 324	7 885 596	21 052 887
Créances rattachées					108 665
Dépréciations					-368 678
Valeur nette au bilan					20 792 874

	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	293 513	16 416	333 783	60 060	703 772
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 702 233	2 072 448	7 090 476	7 997 662	18 862 819
Total	1 995 746	2 088 864	7 424 259	8 057 722	19 566 591
Créances rattachées					133 538
Dépréciations					-335 845
Valeur nette au bilan					19 364 284

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 382 142	2 432 181	3 819 082	2 369 881	11 003 286
Dettes envers la clientèle	3 427 658	276 578	1 633 373	2 027 039	7 364 648
Total	5 809 800	2 708 759	5 452 455	4 396 920	18 367 934
Dettes rattachées					98 254
Valeur au bilan					18 466 188

	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 356 965	2 354 513	3 956 525	2 806 623	10 474 626
Dettes envers la clientèle	3 202 699	532 414	1 630 874	1 856 873	7 222 860
Total	4 559 664	2 886 927	5 587 399	4 663 496	17 697 486
Dettes rattachées					114 651
Valeur au bilan					17 812 137

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	20 002	62 477	303 809	41 963	428 251
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables	348 156	842 200	20 000	176 918	1 387 274
Emprunts obligataires				4 506	4 506
Autres dettes représentées par un titre					
Total	368 158	904 677	323 809	223 387	1 820 031
Dettes rattachées					16 309
Valeur au bilan					1 836 340
DETTES SUBORDONNEES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	9 809	2 571	37 006	315 092	364 478
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 575				1 575
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	11 384	2 571	37 006	315 092	366 053
Dettes rattachées					6 464
Valeur au bilan					372 517

	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	1 518	388 365	69 954	109	459 946
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables	735 220	10 227		160 000	905 447
Emprunts obligataires				10 027	10 027
Autres dettes représentées par un titre					
Total	736 738	398 592	69 954	170 136	1 375 420
Dettes rattachées					14 391
Valeur au bilan					1 389 811
DETTES SUBORDONNEES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 664	11 086	47 391	186 173	246 314
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 904				1 904
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	3 568	11 086	47 391	186 173	248 218
Dettes rattachées					4 533
Valeur au bilan					252 751

Garanties financières en risque données par maturité

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les garanties financières en risque présentées sont désormais limitées à la seule partie de la garantie couverte par la provision, le reliquat n'étant pas considéré comme en risque.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3.2. "risque de marché".

3.3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf. rapport de gestion page 20)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devises.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devises

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Taux d'intérêt	27 080	112 058	5 890 872	11 663	109 018	4 639 602
Capitaux propres			3 488			5 925
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres			175 044			195 402
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER						
Total instruments dérivés de couverture	27 080	112 058	6 069 404	11 663	109 018	4 840 929

3.3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. rapport de gestion pages 21 à 23)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive)

(2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole du Nord Est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007,
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008,
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres de base (tier 1)	1 765 661	1 569 005
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	1 765 661	1 569 005

En application de la réglementation, le Crédit Agricole du Nord Est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %. En 2010, comme en 2009, le Crédit Agricole du Nord Est répond à ces exigences réglementaires.

3.4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 411	3 051
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 966	29 603
Sur opérations avec la clientèle	692 408	736 079
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	33 697	30 449
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 174	11 449
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	58 430	42 181
Sur opérations de location-financement	413	182
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	831 499	852 994
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 605	-3 724
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-259 984	-302 641
Sur opérations avec la clientèle	-140 797	-151 800
Sur dettes représentées par un titre	-32 159	-53 838
Sur dettes subordonnées	-12 459	-11 570
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-132 377	-74 006
Sur opérations de location-financement	-1 270	-857
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-581 651	-598 436

(1) dont 11 790 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 11 008 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(2) dont 11 114 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 10 985 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

3.4.2. COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 713	-28	3 685	1 053	-41	1 012
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 515	-31 354	-4 839	25 020	-41 285	-16 265
Sur opérations avec la clientèle	45 644	-1 442	44 202	46 798	-629	46 169
Sur opérations sur titres		-45	-45			
Sur opérations de change	171		171	132		132
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 516	-2 893	3 623	8 055	-3 952	4 103
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	136 607	-16 677	119 930	132 095	-15 846	116 249
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	6 085	-22	6 063	5 939		5 939
Produits nets des commissions	225 251	-52 461	172 790	219 092	-61 753	157 339

3.4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	-3 962	-8 248
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par option	-173	-670
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 511	1 103
Résultat de la comptabilité de couverture	19 338	-894
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16 714	-8 709

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
(en milliers d'euros)			
Couvertures de juste valeur	15 929	15 927	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 677	12 213	-8 536
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	12 252	3 714	8 538
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	78 061	58 725	19 336
Variations de juste valeur des éléments couverts	40 705	39 817	888
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	37 356	18 908	18 448
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	93 990	74 652	19 338

	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
(en milliers d'euros)			
Couvertures de juste valeur	860	871	-11
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	860	11	849
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		860	- 860
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	34 852	35 735	-883
Variations de juste valeur des éléments couverts	26 478	4 865	21 613
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 374	30 870	-22 496
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	35 712	36 606	- 894

3.4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2010		31/12/2009	
	(en milliers d'euros)			
Dividendes reçus	36 194		32 063	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 556		-17 803	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-217		-2 363	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	18		1	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	38 551		11 898	

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.4.8.

(2) Les titres ayant fait l'objet d'une telle dépréciation en 2010 concernent principalement le FCPR Siparex Ventures I pour 111 millions d'euros.

3.4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	5	572
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-186	-224
Autres produits (charges) nets	11 416	627
Produits (charges) des autres activités	11 235	975

3.4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charges de personnel	167 766	154 042
Impôts et taxes	9 303	6 085
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	113 278	101 373
Charges d'exploitation	290 347	261 500

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 435 milliers d'euros liés à la certification des comptes et 105 milliers d'euros HT pour les autres honoraires directement liés à leur mission.

3.4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	9 788	10 229
- immobilisations corporelles	9 242	9 736
- immobilisations incorporelles	546	493
Dotations aux dépréciations	3 842	1 482
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	3 842	1 482
Total	13 630	11 711

3.4.8. COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-169 662	-164 740
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-518	-2 353
Prêts et créances	-159 858	-141 110
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-90	-112
Engagements par signature	-4 259	-433
Risques et charges	-4 937	-20 732
Reprises de provisions et de dépréciations	114 137	81 943
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 864	
Prêts et créances	87 014	69 167
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	5	17
Engagements par signature	336	8 387
Risques et charges	24 918	4 372
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-55 525	-82 797
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-848	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 524	-8 262
Récupérations sur prêts et créances amortis	6 581	3 153
Décote sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature	-1 493	-534
Autres pertes	-162	-146
Coût du risque	-52 971	-88 586

3.4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	711	-12
Plus-values de cession	742	16
Moins-values de cession	-31	-28
Titres de capitaux propres consolidés	-1 868	
Plus-values de cession		
Moins-values de cession	-1 868	
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes sur autres actifs	-1 157	-12

3.4.10. IMPÔTS

CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charge d'impôt courant	-27 488	-16 382
Charge d'impôt différé	-4 454	6 836
Charge d'impôt de la période	-31 942	-9 546

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

31/12/2010	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	131 033	34,43 %	45 115
Effet des différences permanentes			-10 636
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-110
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			39
Effet de l'imposition à taux réduit			-2 280
Effet des autres éléments			-186
Taux et charge effectif d'impôt		24,38 %	31 942

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

31/12/2009 (1)	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	54 252	34,43 %	18 679
Effet des différences permanentes			-8 902
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-89
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-32
Effet de l'imposition à taux réduit			361
Effet des autres éléments			-471
Taux et charge effectif d'impôt		17,60 %	9 546

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

3.4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		-22 028		-22 028	
Transfert en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				73	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-22 028	0	-21 955	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-22 028	0	-21 955	0
Variation de juste valeur		211 045		211 045	
Transfert en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	211 045	0	211 045	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	211 045	0	211 045	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Montant brut	-27 461	210 466
Impôt	5 506	579
Total net	-21 955	211 045

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

3.5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de la Caisse régionale du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier de la Caisse régionale du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est celui de la "banque de proximité en France". La Caisse régionale est donc considérée comme étant "mono métier".

3.6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

3.6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(en milliers d'euros)				
Caisse	47 147		53 285	
Banques centrales (1)	61 074		64 242	
Valeur au bilan	108 221		117 527	

(1) Les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence.

3.6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT, PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 039	5 474
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 691	17 040
Valeur au bilan	11 730	22 514
<i>Dont titres prêtés</i>	0	0

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	9 039	5 474
Valeur au bilan	9 039	5 474

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur la clientèle	1 469	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 222	7 571
- Actions et autres titres à revenu variable		9 469
Valeur au bilan	2 691	17 040

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 571	13 897
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	12 571	13 897

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	12 571	13 897
Valeur au bilan	12 571	13 897

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

3.6.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

3.6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	392 362	6 848	2 572	346 299	9 663	49
Obligations et autres titres à revenu fixe	571 021	8 393	22 575	718 053	12 507	10 972
Actions et autres titres à revenu variable	166 075	9 581	27 869	170 066	8 566	30 769
Titres de participation non consolidés	803 790	22 618	13 089	818 772	28 439	9 095
Créances disponibles à la vente						
Total des titres disponibles à la vente	1 933 248	47 440	66 105	2 053 190	59 175	50 885
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 933 248	22 618	66 105	2 053 190	59 175	50 885
Impôts		8 342	13 848		9 869	10 448
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	1 933 248	39 098	52 257	2 053 190	49 307	40 437

(1) Dont 15 210 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

(2) Les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence.

3.6.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et prêts	127 279	107 095
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	30 064	15 851
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		1 315
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	5 045	7 378
Titres non cotés sur un marché actif		220
Autres prêts et créances		
Total	132 324	114 693
Créances rattachées	508	274
Dépréciations		
Valeur nette	132 832	114 967
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	446 427	98 563
Comptes et avances à terme	1 935 965	445 517
Prêts subordonnés	45 000	45 000
Titres non cotés sur un marché actif	180	
Total	2 427 572	589 080
Créances rattachées	12 473	14 587
Dépréciations		
Valeur nette	2 440 045	603 667
Valeur nette au bilan	2 572 877	718 634

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
Créances commerciales	14 781	26 227
Autres concours à la clientèle	18 073 991	18 460 099
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	58 600	58 600
Titres non cotés sur un marché actif	3 576	3 576
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	177 877	193 461
Comptes ordinaires débiteurs	126 840	82 129
Total	18 455 665	18 824 092
Créances rattachées	95 684	118 676
Dépréciations	-367 564	-334 672
Valeur nette	18 183 785	18 608 096
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées	37 326	38 727
Total	37 326	38 727
Créances rattachées		
Dépréciations	-1 114	-1 173
Valeur nette	36 212	37 554
Valeur nette au bilan	18 219 997	18 645 650

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la Caisse régionale du Nord Est a apporté 3 752 621 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 3 954 044 milliers d'euros en 2009. La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Nord Est a apporté :

- 2 431 011 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 580 521 milliers d'euros en 2009 ;

- 732 872 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 847 843 milliers d'euros en 2009 ;

- 315 738 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 396 878 milliers d'euros en 2009 ;

- 273 000 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 128 803 milliers d'euros en 2009.

3.6.6. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprise et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	334 672		166 646	128 044		-5 710	367 564
- dont dépréciations collectives	88 808		39 732	4 730			123 810
Opérations de location financement	1 174		1 271	413		-918	1 114
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	10 604		735	1 864		5 735	15 210
Autres actifs financiers	360	29	90	144			335
Total des dépréciations des actifs financiers	346 810	29	168 742	130 465		-893	384 223

	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprise et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	305 277		147 872	112 731		- 5 746	334 672
- dont dépréciations collectives	77 442		14 413	3 047			88 808
Opérations de location financement	1 028		857	182		- 529	1 174
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	6 072		4 715	183			10 604
Autres actifs financiers	352		112	104			360
Total des dépréciations des actifs financiers	312 729		153 556	113 200		- 6 275	346 810

3.6.7. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et emprunts	363 969	364 674
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	6 700	9 530
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	363 969	364 674
Dettes rattachées	856	476
Total	364 825	365 150
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	7 254	5 375
Comptes et avances à terme	10 632 064	10 104 577
Sous-total	10 639 318	10 109 952
Dettes rattachées	21 087	23 727
Total	10 660 405	10 133 679
Valeur au bilan	11 025 230	10 498 829

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	3 100 019	2 893 017
Comptes d'épargne à régime spécial	1 587 781	1 410 048
Autres dettes envers la clientèle (1)	2 676 847	2 919 795
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	7 364 647	7 222 860
Dettes rattachées	76 311	90 448
Valeur au bilan	7 440 958	7 313 308

(1) Les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque-là affectés à la ligne "Créditeurs divers" de la rubrique "Comptes de régularisation passif" (note 3.6.11) ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle". Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 166 milliers d'euros au 31/12/2010 et à 130 milliers d'euros au 31/12/2009.

3.6.8. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	169 965	209 703
Total	169 965	209 703
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	169 965	209 703

(1) Les créances rattachées ne sont plus isolés ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence.

3.6.9. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	428 251	459 946
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 387 274	905 447
Emprunts obligataires	4 506	10 027
Autres dettes représentées par un titre		
Total	1 820 031	1 375 420
Dettes rattachées	16 309	14 391
Valeur au bilan	1 836 340	1 389 811
DETTE SUBORDONNEES		
Dettes subordonnées à durée déterminée	364 478	246 313
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 575	1 904
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	366 053	248 217
Dettes rattachées	6 464	4 534
Valeur au bilan	372 517	252 751

Emission de dettes subordonnées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Groupe Nord Est.

La Caisse régionale a notamment émis un bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Tout amortissement anticipé est soumis à l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

3.6.10. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS ET DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	13 502	15 338
Impôts différés	56 838	59 696
Total actifs d'impôts courants et différés	70 340	75 034
Impôts courants	16 875	188
Impôts différés	-1	1 918
Total passifs d'impôts courants et différés	16 874	2 106

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	66 702	1 971	62 300	62
- Charges à payer non déductibles	426		384	
- Provisions pour risques et charges non déductibles	57 598		52 191	
- Autres différences temporaires	8 678	1 971	9 725	62
Impôts différés / Réserves latentes	1 036	3 790	1 051	6 440
- Actifs disponibles à la vente	1 036	3 790	1 051	6 440
- Couvertures de Flux de Trésorerie				
- Gains et pertes / Ecart actuariels				
Impôts différés / Résultat	33 443	38 581	27 086	26 157
Effet des compensations	-44 343	-44 343	-30 741	-30 741
Total impôts différés	56 838	-1	59 696	1 918

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

3.6.11. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs	179 886	153 721
Comptes de stocks et emplois divers	13 001	100
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	153 213	138 034
Comptes de règlements	13 672	15 587
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	57 648	63 632
Comptes d'encaissement et de transfert	16	5 684
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	
Produits à recevoir	54 913	55 751
Charges constatés d'avance	2 718	2 197
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	237 534	217 353

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)	171 402	237 458
Comptes de règlements	1 114	2 324
Créditeurs divers (3)	145 653	193 918
Versement restant à effectuer sur titres	24 635	41 216
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	154 720	96 556
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	46 888	5 542
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	48 918	46 531
Charges à payer	58 914	44 483
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	326 122	334 014

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

(3) Les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque-là affectés à la ligne "Créditeurs divers" ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle" de la rubrique "Dettes envers la clientèle" (note 3.6.7). Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 166 milliers d'euros au 31/12/2010 et à 130 milliers d'euros en 31/12/2009.

3.6.12. IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	2 403			-6			2 397
Amortissements et dépréciations	-730		-137	4			-863
Valeur nette au bilan	1 673		-137	-2			1 534

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	3 225		58	- 887		7	2 403
Amortissements et dépréciations	- 1 022		- 224	516			- 730
Valeur nette au bilan	2 203		- 166	- 371		7	1 673

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

3.6.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	168 640	6 899	8 611	-8 991		175 159
Amortissements et dépréciations	-105 208	-1 437	-9 242	8 293	-1	-107 595
Valeur nette au bilan	63 432	5 462	-631	-698	-1	67 564
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	11 962	4 267	7 079	-8 064		15 244
Amortissements et dépréciations	-8 852	-140	-4 388	935		-12 445
Valeur nette au bilan	3 110	4 127	2 691	-7 129		2 799

	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	167 653		5 438	-4 444	-7	168 640
Amortissements et dépréciations	-99 356		-9 736	3 883	1	-105 208
Valeur nette au bilan	68 297		-4 298	-561	-6	63 432
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	7 741		5 955	-4 863	3 129	11 962
Amortissements et dépréciations	-7 066		-1 975	248	-59	-8 852
Valeur nette au bilan	675		3 980	-4 615	3 070	3 110

3.6.14. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	12 750		6 580		-4 070			15 260
Risques d'exécution des engagements par signature	5 277		4 259		-336		-1	9 199
Risques opérationnels	9 621		4 457	-2 345	-1 617			10 116
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 833	263	121	-1 215	-165		-47	7 790
Litiges divers	7 901	5	690	-448	-1 821		2	6 329
Risques fiscaux	2 010			-337	-991			682
Participations								
Restructurations								
Autres risques	54 694	575	8 499	-751	-23 340		-20	39 657
Total	101 086	843	24 606	-5 096	-32 340		-66	89 033

(1) Dont 6 047 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 3.7.4, dont 1 743 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations (2)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	15 320		1 900		-4 470			12 750
Risques d'exécution des engagements par signature	13 231		433		-8 387			5 277
Risques opérationnels	10 880		638	-349	-2 124		576	9 621
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	13 079		87	-3 264	-1 021		-48	8 833
Litiges divers	3 140		5 519	-44	-138		-576	7 901
Risques fiscaux	1 663		991	-644				2 010
Participations	305				-305			
Restructurations								
Autres risques	36 507		22 480	-584	-3 684		-25	54 694
Total	94 125		32 048	-4 885	-20 129		-74	101 086

(1) Dont 7 149 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 3.7.4, dont 1 684 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

PROVISION EPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 277 599	1 154 672
Ancienneté de plus de 10 ans	644 353	659 980
Total plans d'épargne-logement	1 921 952	1 814 652
Total comptes épargne-logement	234 823	240 577
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 156 775	2 055 229

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne-logement (la dernière datant de 2003).

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	23 912	30 728
Comptes épargne-logement :	61 663	76 832
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	85 575	107 560

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 240	1 510
Ancienneté de plus de 10 ans	12 950	6 100
Total plans d'épargne-logement	14 190	7 610
Total comptes épargne-logement	1 070	5 140
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 260	12 750

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	(en milliers d'euros)				
	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	7 610	6 580			14 190
Comptes épargne-logement :	5 140		4 070		1 070
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 750	6 580	4 070		15 260

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole" de la partie "cadre juridique et financier" de l'annexe aux comptes individuels (Note 1.2).

3.6.15. CAPITAUX PROPRES

3.6.15.1. Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse régionale du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil

d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE

	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	6 766 262	45 726	45 726	6 766 262	46 %
Dont part du Public	2 954 263	45 726	45 726	2 954 263	20 %
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 811 999			3 811 999	26 %
Parts sociales	7 894 594	30	32	7 894 592	54 %
Dont 79 Caisses locales	7 589 136			7 589 136	52 %
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	305 457	30	32	305 455	2 %
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	
Total	14 660 856	45 756	45 758	14 660 854	100 %

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital s'élève à 219 913 milliers d'euros.

3.6.15.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement

des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

3.6.15.3. Dividendes

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2007, 2008, 2009 et prévue pour 2010, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Taux
2007 *	2,42 euros	4,56 %
2008	2,05 euros	4,50 %
2009	1,25 euros	3,895 %
Prévu 2010	1,75 euros	3,38 %

* pour les CCA dont la jouissance correspond à une année complète.

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 044 milliers d'euros en 2010.

3.6.15.4. Affectation du résultat et fixation du dividende 2010

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Nord Est du 18 Mars 2011. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2010 :

- Résultat 2010	53 351 608,24 euros
- Intérêts aux parts sociales	4 002 553,69 euros
- Dividendes CCA	11 840 958,50 euros
- Solde disponible	37 508 096,05 euros

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

- ¾ du solde disponible à la réserve légale	28 131 072,04 euros
- Réserve facultative	9 377 024,01 euros
- Total	37 508 096,05 euros

3.6.16. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle. Ils sont positionnés en "Indéterminé".

	31/12/2010					
	Indéterminé	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales		108 221				108 221
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		108	3	2 701	8 918	11 730
Instruments dérivés de couverture		700	279	8 288	17 813	27 080
Actifs financiers disponibles à la vente	978 604	74 670	84 429	469 675	325 870	1 933 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 578 224	318 024	422 060	254 569	2 572 877
Prêts et créances sur la clientèle	24 086	2 040 247	1 976 896	6 694 283	7 484 485	18 219 997
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 169				49 169
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		9 832	8 743	38 958	112 432	169 965
Total actifs financiers par échéance	1 002 690	3 861 171	2 388 374	7 635 965	8 204 087	23 092 287
Banques centrales		35				35
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		79	3	6 395	6 094	12 571
Instruments dérivés de couverture		583	1 942	27 805	81 728	112 058
Dettes envers les établissements de crédit		2 404 085	2 432 181	3 819 082	2 369 882	11 025 230
Dettes envers la clientèle	1 533 049	3 503 969	276 577	1 633 374	493 989	7 440 958
Dettes représentées par un titre		384 467	904 677	323 809	223 387	1 836 340
Dettes subordonnées		17 848	2 571	37 006	315 092	372 517
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-35 687				-35 687
Total passifs financiers par échéance	1 533 049	6 275 379	3 617 951	5 847 471	3 490 172	20 764 022

	31/12/2009					
	Indéterminé	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		117 527				117 527
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 469		336	7 330	5 379	22 514
Instruments dérivés de couverture		874	3 336	5 885	1 569	11 663
Actifs financiers disponibles à la vente	992 789	58 729	36 179	564 274	401 218	2 053 190
Prêts et créances sur les établissements de crédit		308 375	16 416	333 783	60 060	718 634
Prêts et créances sur la clientèle	23 448	1 720 444	2 027 891	6 994 904	7 878 963	18 645 650
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		84 248				84 248
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		4 812	7 514	58 078	139 299	209 703
Total actifs financiers par échéance	1 025 706	2 295 009	2 091 672	7 964 254	8 486 488	21 863 129
Banques centrales		3	350	10 478	3 065	13 897
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		4 904	1 113	46 770	56 231	109 018
Instruments dérivés de couverture						
Dettes envers les établissements de crédit	805	1 381 167	2 354 513	3 956 526	2 805 818	10 498 829
Dettes envers la clientèle	1 236 447	3 293 148	532 414	1 630 874	620 426	7 313 308
Dettes représentées par un titre		751 129	398 593	69 954	170 135	1 389 811
Dettes subordonnées		8 102	11 086	47 391	186 173	252 751
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 080				3 080
Total passifs financiers par échéance	1 237 252	5 441 533	3 298 068	5 761 993	3 841 848	19 580 694

3.7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

3.7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Salaires et traitements (2)	96 654	89 094
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 309	8 388
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	4 619	5 816
Autres charges sociales	36 874	36 634
Intéressement et participation	8 003	3 152
Impôts et taxes sur rémunération	12 308	10 958
Total charges de personnel	167 767	154 042

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 1198 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 828 milliers d'euros au 31/12/2009.
Dont médailles du travail pour 183 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 182 milliers d'euros au 31/12/2009.

3.7.2. EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE

	31/12/2010	31/12/2009
Effectifs		
France	2 243	2 232
Etranger	287	281
Total	2 530	2 513

3.7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

3.7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Dettes actuarielles au 31/12/n-1	36 263	35 501
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	1 794	1 766
Coût financier	1 793	1 982
Cotisations employés	72	75
Modifications, réductions et liquidations de régime		309
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-3 334	-2 300
(Gains) / pertes actuariels	2 154	-1 070
Dettes actuarielles au 31/12/n	38 742	36 263

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Coût des services rendus	1 794	1 766
Coût financier	1 793	1 982
Rendement attendu des actifs	-1 098	-988
Amortissement du coût des services passés	-12	
Gains / (pertes) actuariels net	439	-742
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 916	2 018

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	30 688	27 084
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	1 098	1 014
Gains / (pertes) actuariels	303	-329
Cotisations payées par l'employeur	5 285	5 143
Cotisations payées par les employés	72	75
Modifications / réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations payées par le fonds	-3 288	-2 300
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	34 158	30 688

POSITION NETTE

	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Dettes actuarielles fin de période	-38 742	-36 263
Juste valeur des actifs fin de période	34 158	30 688
Position nette (passif) / actif fin de période	-4 584	-5 575

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 3.1.5.

ELÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN SORIE ET COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	1 405	0
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	1 405	0
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-113	0

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation (1)	4,18 %	5,69 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,87 %	3,94 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 %	2 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) 2 % pour l'ensemble hormis le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

3.7.5. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Les provisions constituées par la Caisse régionale du Nord Est au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 743 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2010 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 8 003 milliers d'euros.

3.7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Durant l'année 2010, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 1 747 milliers d'euros.

3.8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	3 100 107	3 389 350
Engagements en faveur d'établissements de crédits	4 050	4 050
Engagements en faveur de la clientèle	3 096 057	3 385 300
Ouverture de crédits confirmés	2 696 166	3 031 571
-Ouverture de crédits documentaires	5 821	2 891
-Autres ouvertures de crédits confirmés	2 690 345	3 028 680
Autres engagements en faveur de la clientèle	399 891	353 729
Engagements de garantie	509 369	662 135
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	66 261	69 020
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	43	147
Autres garanties	66 218	68 873
Engagements d'ordre de la clientèle	443 108	593 115
-Cautions, avals et autres garanties	53 583	57 835
-Cautions immobilières	24 471	28 933
-Garanties de remboursement de crédit	106 335	137 519
-Autres garanties d'ordre de la clientèle	258 719	368 828
Autres engagements donnés	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	2 255 416	594 988
Engagements reçus d'établissements de crédits	2 255 416	594 988
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	6 006 764	5 642 246
Engagements reçus d'établissements de crédit	845 630	1 006 638
Engagements reçus de la clientèle	5 161 134	4 635 608
-Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	460 749	434 858
-Autres garanties reçues	4 700 385	4 200 750
Autres engagements reçus	67 909	45 816*

(*) La ligne autres engagements reçus au titre de 2009 a été corrigée.

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Nord Est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Nord Est.

3.9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

3.9.1. PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE

Les reclassements hors de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

3.9.2. RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

Comme les exercices précédents, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré en 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

3.10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

3.10.1. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 572 877	2 572 877	718 634	718 646
Prêts et créances sur la clientèle	18 219 997	18 715 964	18 645 650	18 714 445
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	169 965	169 965	209 703	209 703
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	11 025 230	11 184 199	10 498 829	10 498 829
Dettes envers la clientèle	7 440 958	7 441 908	7 313 308	7 313 862
Dettes représentées par un titre	1 836 340	1 844 934	1 389 811	1 397 996
Dettes subordonnées	372 517	371 384	252 751	253 726

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

3.10.2. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

3.10.2.1. Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 039		8 680	359
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	9 039		8 680	359
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 691			2 691
Créances sur la clientèle	1 469			1 469
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 222			1 222
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 222			1 222
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 933 248	719 405	1 128 259	85 584
Effets publics et valeurs assimilées	392 362	385 912	4 063	2 387
Obligations et autres titres à revenu fixe	571 021	327 762	162 047	81 212
Actions et autres titres à revenu variable	969 865	5 731	962 149	1 985
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	27 080		27 080	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 972 058	719 405	1 164 019	88 634

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 474	75	5 251	148
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5 474	75	5 251	148
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 040		15 839	1 201
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	17 040		15 839	1 201
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 571		6 370	1 201
Actions et autres titres à revenu variable	9 469		9 469	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 053 190	596 343	1 356 810	100 037
Effets publics et valeurs assimilées	346 299	342 956	1 006	2 337
Obligations et autres titres à revenu fixe	718 053	249 282	372 930	95 841
Actions et autres titres à revenu variable	988 838	4 105	982 874	1 859
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	11 663	4 273	7 390	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 087 367	600 691	1 385 290	101 386

3.10.2.2. Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 571		12 571	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	12 571		12 571	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	112 058		112 058	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	124 629		124 629	

	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 897	176	13 721	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	13 897	176	13 721	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	109 018	56 703	52 315	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	122 915	56 879	66 036	

INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SELON UN MODÈLE DE NIVEAU 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en milliers d'euros)	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Dont obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable		
Solde d'ouverture (01/01/2010)	101 386	148		1 201	1 201	2 337	95 841	1 859		
Gains / pertes de la période (1)	2 605	211	-31	21	21	50	2 441	-87		
Comptabilisés en résultat	2 335	211	-31	21	21		2 221	-87		
Comptabilisés en capitaux propres	270					50	220			
Achats de la période	3 258		1 500				1 490	268		
Ventes de la période	-2 400						-2 400			
Emissions de la période	-55							-55		
Dénouements de la période	-16 160						-16 160			
Transferts										
Transferts vers niveau 3										
Transferts hors niveau 3										
Solde de clôture (31/12/2010)	88 634	359	1 469	1 222	1 222	2 387	81 212	1 985		

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	3 079
Comptabilisés en résultat	1 568
Comptabilisés en capitaux propres	1 511

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

3.11 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2010 n'est survenu pendant la période subséquente.

3.12 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 79 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09
COFINEP SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nord Est Champagne Agro Partenaires SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgium CA SAS	Intégration proportionnelle	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
Groupe CA Belgique SA	Intégration proportionnelle	22,50 %	22,50 %	30,00 %	30,00 %
Nord Est Optimmo SAS	Intégration globale	100,00 %		100,00 %	

Filiales non consolidées

Au 31 décembre 2010, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détient directement :

- les parts de 11 SCI propriétaires d'immeubles nécessaires à l'exploitation du Groupe. Le total des bilans de ces SCI au 31/12/2010 est de 14 480 milliers d'euros. Conformément aux normes du Groupe, celles-ci ne sont pas consolidées.

- des parts dans certaines filiales de diversification. Les informations relatives à ces entités sont présentées dans le tableau ci-dessous en milliers d'euros :

Identification de l'entreprise	Fraction du capital détenu (1)	Capitaux propres sociaux (1)	Résultat du dernier exercice connu (1)	Prêts et avances consentis au 31/12/2010 (valeur brute)	Valeur de marché des titres au 31/12/2010
Innovation Nord Est (1)	100 %	2 193	49	0	2 588
Nord Est Développement	100 %	23 877	-49	5 350	23 850
Nord Est Diversification	100 %	-757	-4	0	0

(1) Données au 31/12/2010, date des derniers comptes connus, non audités.

Au 31 décembre 2010, ces filiales ne sont pas consolidées.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims

Capital social : 219 912 810 euros au 31/12/2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010, et qui expose un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des écarts actuariels concernant les régimes à prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable :

- La note 3.1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des écarts actuariels concernant les régimes à prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous avons vérifié la correcte application du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans la note 3.1.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 3.1.4.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 15 février 2011

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé



Paris, le 15 février 2011

Présence Audit et Conseils

Patrick Bourdin
Associé



5 - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier, 51088 REIMS.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MARS 2011

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport général des Commissaires aux Comptes :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2010 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du code général des impôts (CGI), approuve le montant global s'élevant à 18 000 € de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 6 197 €, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- Approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, conformément à l'article L 511-39 du code monétaire et financier et à l'article 29-1 des statuts.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2007 a été fixé à 4,56 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2008 a été fixé à 4,50 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2009 a été fixé à 3,895 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Décide de fixer à 3,38 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2010.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % calculé sur le montant brut perçu.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 19 mars 2011. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition des excédents.

SIXIÈME RÉOLUTION

Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée générale :

- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2007 a été fixée à 2,42 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2008 a été fixée à 2,05 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2009 a été fixée à 1,25 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Fixe à 1,75 € par titre la rémunération pour l'exercice 2010 des Certificats Coopératifs d'Associés.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % calculé sur le montant brut perçu.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 19 mars 2011.

La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition des excédents.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2010 :

● Résultat 2010	53 351 608,24 €
● Intérêts aux parts sociales	4 002 553,69 €
● Dividendes CCA	11 840 958,50 €
● Solde disponible	37 508 096,05 €

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

● Réserve légale (3/4)	28 131 072,04 €
● Réserve facultative (1/4)	9 377 024,01 €
● Total	37 508 096,05 €

HUITIÈME RÉOLUTION

Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate qu'au cours de l'exercice 2010, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

● Capital social au 31 décembre 2009	219 912 840 €
● Capital social au 31 décembre 2010	219 912 810 €
● Soit une diminution de	30 €

Conformément aux articles 16-1 et 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice pour 60 825 € (soit 4 055 parts de 15 € de valeur nominale)
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice pour 60 795 € (soit 4 053 parts de 15 € de valeur nominale)

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Messieurs Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT
Antoine GERBAUX
Jean-Pierre GUERIN
Benoît LAMPSON
Jean-Pierre LAPORTE
François MAINSANT
Laurent MANGEART
Dominique THOMAS

administrateurs sortants, sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

DIXIÈME RÉOLUTION

Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à leur terme des mandats d'administrateurs de Messieurs Luc DÉMAZURE et Bernard LEQUEUX et des démissions de Messieurs Michel DOURLAND et Bernard MALOISEAUX .

Conformément à l'article 27-3 des statuts, Monsieur Gérard WALEMME et Madame Isabelle AUBAS se sont portés candidats et sollicitent un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale en remplacement des sortants non rééligibles, Madame Jacqueline ACCARIES et Monsieur Erick De SOUSA se sont portés candidats en remplacement des administrateurs démissionnaires et pour la durée de leur mandat restant à courir soit pour Madame ACCARIES, à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et pour Monsieur De SOUSA à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

ONZIÈME RÉOLUTION

Indemnité de temps passé allouée au Président

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de déterminer, après avoir pris connaissance des recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le montant de l'indemnité allouée au Président de la Caisse régionale.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DOUZIÈME RÉOLUTION

Modifications des statuts de la Caisse régionale

L'Assemblée générale décide de modifier les statuts de la Caisse régionale aux fins notamment d'intégrer des références actualisées aux dispositions du code monétaire et financier ainsi que les autres propositions statutaires proposées.

L'Assemblée générale approuve en conséquence la nouvelle version des statuts présentée (dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de délibérations de la présente Assemblée).

TREIZIÈME RÉOLUTION

Projet de réduction du capital social par voie d'annulation de Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- Autorise la mise en œuvre, si nécessaire, d'une opération de réduction du capital social de la Caisse régionale par voie d'annulation pure et simple de Certificats Coopératifs d'Associés,
- Rappelle que cette autorisation n'est valable que pour une année. Par conséquent, la convocation d'une Assemblée générale spéciale des porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2011,
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une opération de réduction de capital social.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2010

PRÉSIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

VICE-PRÉSIDENTS

Pierre CHEVAL, Viticulteur
Michel DELAUNOY, Agriculteur
Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur
Pascal LEQUEUX, Agriculteur

ADMINISTRATEURS

Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Viticulteur
Yves DELAINE, Agriculteur
Yves DETRAIGNE, Cadre Fonction Publique
Michel DOURLAND, Viticulteur
Antoine GERBAUX, Pharmacien
Jean-Pierre GUERIN, Agriculteur
Benoît LAMPSON, Agriculteur
Gilles LAUNOIS, Agriculteur
Georges VAN LANDEGHEM, Agriculteur
Bernard LEQUEUX, Chef d'entreprise retraité
François MAINSANT, Agriculteur
Bernard MALOISEAUX, Agriculteur
Laurent MANGEART, Agriculteur
Jean NOTAT, Agriculteur
Brigitte PILARD, Agricultrice
Philippe PINTA, Agriculteur
Jacques QUAËYBEUR, Agriculteur
Pierre RIGOULOT, retraité de l'Éducation Nationale
Christian ROUSSEAU, Agriculteur-Viticulteur
Dominique THOMAS, Agriculteur

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Département de l'Aisne (02)

Caisse locale	Siège social	Président
ANIZY LE CHATEAU	7, rue Carnot 02320 ANIZY LE CHATEAU	Martial CAUCHY
AUBENTON	4, rue de la Gare 02500 AUBENTON	Olivier TABARY
BEAURIEUX	2, rue Paul Vincenot 02160 BEAURIEUX	Philippe BOULANGER
BOHAIN	37, rue du Château 02110 BOHAIN	Xavier PREVOST
BRAINE VAILLY	16, rue du Martroy 02220 BRAINE	Frédéric HENNART
CHAUNY	29, rue Pasteur 02300 CHAUNY	Remy TERNYNCK
COLLECTIVITES PUBLIQUES DE L' AISNE	25 rue LIBERGIER - 51 088 REIMS Cedex	Ernest TEMPLIER
COUCY LE CHATEAU	38, route de Coucy 02300 TROSLY-LOIRE	Bruno LEMOINE
CRECY SUR SERRE	20, avenue du Général de Gaulle 02270 CRECY SUR SERRE	Michel PIERCOURT
FERE EN TARDENOIS	13-15, rue des Marchands 02130 FERE EN TARDENOIS	Madeleine GABRIEL
FLAVY LE MARTEL	32, rue Roosevelt 02520 FLAVY LE MARTEL	Christine CREPIN
GUIGNICOURT	20, avenue du Général de Gaulle 02190 GUIGNICOURT	Alain HAUTUS
GUISE	71, rue des docteurs Devillers 02120 GUISE	Gérard WALEMME
HIRSON	123, rue Charles de Gaulle 02500 HIRSON	Dominique LEURQUIN
LA CAPELLE	Rue Charles de Gaulle 02260 LA CAPELLE	Jacques QUAEBEUR
LA FERE ET TERGNIER	25, place Paul Doumer 02800 LA FERE	Pascal LEQUEUX
LAON RURAL	50 boulevard Brossolette 02000 LAON	Antoine NIAI
LAON URBAIN	50, boulevard Pierre Brossolette 02000 LAON	Bernard LEQUEUX
MARLE	15, rue Desains 02250 MARLE	Thierry LEMAITRE
MONTCORNET	12, rue de la Gare 02340 MONTCORNET	Olivier SIMPHAL
NEUILLY SAINT FRONT	4, rue de la Chapelle 02470 NEUILLY SAINT FRONT	Philippe LEVEQUE
NOUVION EN THIERACHE	23, rue Robert Degon 02170 LE NOUVION EN THIERACHE	Béatrice MERCIER
RIBEMONT	62, rue Blondel 02240 RIBEMONT	Bernard PAEME
SAINS RICHAUMONT	12, place de l'Hôtel de Ville 02120 SAINS RICHAUMONT	Denis ALLAVOINE
SAINT QUENTIN	4, rue de Suzannes 02100 SAINT QUENTIN	Michel PINCHON
SOISSONNAIS	12, avenue du Général Leclerc 02200 SOISSONS	Jean-Luc SAMIER
UNION DU SUD DE L' AISNE	68, avenue d'Essômes 02400 CHATEAU THIERRY	Georges VAN LANDEGHEM
VERVINS	12, rue Dusolon 02140 VERVINS	Thierry BAILLY
WASSIGNY	8, rue Charles de Gaulle 02630 WASSIGNY	Philippe DRUCBERT

Département des Ardennes (08)

Caisse locale	Siège social	Président
ASFELD	Rue Basse 08190 ASFELD	Victor DEWEZ
ATTIGNY-TOURTERON	18, place Charlemagne 08130 ATTIGNY	Jean-Louis DOYEN
BUZANCY GRANDPRE	5, rue Chantereine 08250 GRANDPRE	Gérard MALJEAN
CARIGNAN PAYS D'YVOIS	8, place du Docteur Gairal 08110 CARIGNAN	Daniel LIÉGEOIS
CHARLEVILLE-MEZIERES	1, cours Aristide Briand 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Pierre RIGOULOT
CHATEAU PORCIEN	30, rue de la Sommevue 08360 CHATEAU PORCIEN	Rémy DRAPIER
CHAUMONT PORCIEN	Grand'Rue 08220 CHAUMONT PORCIEN	Claude DOLIVET
JUNIVILLE	63, rue Alfred Doury 08310 JUNIVILLE	Denis ROUSSEAUX
LE CHESNE	28, place Carnot 08400 VOUZIERES	Benoît SINGLIT
MACHAULT	8, rue Guillaume de Machault 08310 MACHAULT	Luc RATHUEVILLE
MEZIERES RURAL	41, Grande Rue 08430 POIX TERRON	Brigitte PILARD
MONTHOIS	28 , place Carnot 08400 VOUZIERES	Jean-Pierre GUERIN
NOVION PORCIEN	3, place de la République 08300 RETHEL	Laurent MANGEART
RENWEZ	1 , cours Aristide Briand 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-Marie BOUILLON
RETHEL	3, place de la République 08300 RETHEL	Joël LUDINART
ROCROI	11, place d' Armes 08230 ROCROI	Yves TROCHAIN
RUMIGNY	Grand'Rue 08290 LIART	Michel HERSIGNY
SEDAN RURAL	5, place de la République 08200 SEDAN	Gilles LAUNOIS
SEDAN URBAIN	5, place de la République 08200 SEDAN	Henry EMOND
SIGNY L'ABBAYE	13, rue de Thin 08460 SIGNY L'ABBAYE	Bernard BLAIMONT
SIGNY LE PETIT	8, place de l'Eglise 08380 SIGNY LE PETIT	André FLORENT
VALLEE DE LA MEUSE	271, Place Aristide Briand 08170 FUMAY	Jules VAN REETH
VOUZIERES	28, place Carnot 08400 VOUZIERES	Francis FEDRICQ

Département de la Marne (51)

Caisse locale	Siège social	Président
ANGLURE	17, rue de la Gare 51260 ANGLURE	Patricia CAIN
AY CHAMPAGNE	130, boulevard Charles de Gaulle 51160 AY	Pierre CHEVAL
BETHENVILLE	place du 08 mai 1945 51490 BETHENVILLE	Jean-Louis RAPIN
BRIE CHAMPENOISE	25, rue de la libération 51270 MONTMORT LUCY	Jean-Pierre CHARBAUX
COLLECTIVITES PUBLIQUES DE LA MARNE	25 rue LIBERGIER - 51 088 REIMS Cedex	Francis RENARD
COTE DES BLANCS	9, rue Charpentier Laurain 51190 LE MESNIL SUR OGER	Erick DE SOUSA
DEVELOPPEMENT PARTAGE	25, rue Libergier 51100 REIMS	Bernard MALOISEAUX
DORMANS	16, place du Luxembourg 51700 DORMANS	Jacqueline ACCARIES
EPERNAY	8-18, avenue Ernest Vallé 51200 EPERNAY	Raynald TRITANT
ESTERNAY	6, rue de la Paix 51310 ESTERNAY	Nathalie DEVILLIERS
FERE CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	171, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny 51230 FERE CHAMPENOISE	Christine GANDON
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	5, rue Chanzy 51380 VERZY	Claude RENARD
MONTMIRAIL	31, place Remy Petit 51210 MONTMIRAIL	Michel-Ange MICHON
MOURMELON-BOUY	5, place Clémenceau 51400 MOURMELON LE GRAND	Bruno COILLIOT
REGION DE SUIPPES	4, rue Chevallot Aubert 51600 SUIPPES	Dominique THOMAS
REIMS RURAL	Maison des agriculteurs-Les Essilard-Rue Léon Patoux 51100 REIMS	Gérard LECLERE
REIMS URBAIN	22, rue de l'Etape 51100 REIMS	Didier CABY
RURALE DU CHALONNAIS	1, rue Thomas Martin 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Philippe HINCELIN
SAINTE MENEHOULD ET VILLE SUR TOURBE	5, rue Drouet 51800 SAINTE MENEHOULD	Michel MUZART
SERMAIZE LES BAINS	4, rue de Saint Dizier 51250 SERMAIZE LES BAINS	Jean-Paul CAYE
SEZANNE	32, place de la République 51120 SEZANNE	Jean-Paul PREVOST
SUD ARGONNAIS	18, place de la Halle 51330 GIVRY EN ARGONNE	Gilles FRANCOIS
URBAINE DE LA REGION DE CHALONS	1, rue Thomas Martin 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	André JANSON
VALLEE DE LA MARNE	Rue Paul Douce 51480 DAMERY	Jacky BOCHET
VERTUS	35, boulevard Paul Goerg 51130 VERTUS	Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT
VESLE ET TARDENOIS	5, rue des Ecoles 51170 FISMES	Gérard GRAUX
VITRY LE FRANCOIS	22, place de la Halle 51300 VITRY LE FRANCOIS	Michel DELAUNOY

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Thierry AUBERTIN
Directeur Général

Jean-Christophe KIREN
Directeur Général Adjoint

Patrice BERWEILLER
Bancaire et Logistique

Christophe DEBAIFFE
Assurances

Vincent DEMARCKE
Engagements

Éric DUFAYET
Entreprises

Jean-Michel ESPINASSE
Commercial et Marketing

Alain LEFORESTIER
Finances

Ghislain PARISOT
Ressources Humaines
et Secrétaire Général

Emmanuelle SIMI
Marketing Stratégique, Risques et Pilotage

LES FEMMES ET LES HOMMES

Sociétaires	171 943
Administrateurs (au sein des 79 Caisses locales)	1 090
Salariés	2 630
Clients (dont 3 782 entreprises)	812 062
Nouveaux clients 2010 (dont 14 805 de moins de 25 ans)	25 923

L'essentiel du Nord Est en chiffres

au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

Les fonds propres	2 242
TOTAL BILAN	20 381,1
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	
Produit net bancaire	363,2
Résultat brut d'exploitation	121,8
Résultat d'exploitation	77,7
Résultat net	53,4

LES ACTIVITÉS EN CHIFFRES	En millions d'euros	Variation annuelle en %
LA COLLECTE		
Collecte monétaire clientèle	2 809,7	+ 6,1 %
Epargne bancaire	7 664,0	- 1,4 %
Valeurs mobilières	3 788,2	- 0,5 %
Assurance vie	5 988,1	+ 7,9 %
Total Collecte clientèle	20 250,0	+ 2,4 %
LES CRÉDITS		
Crédits aux Particuliers	5 400,3	- 2,9 %
Crédits aux Agriculteurs et Viticulteurs	3 427,0	+ 0,8 %
Crédits aux Artisans, Commerçants et Professions Libérales	2 478,0	+ 1,2 %
Crédits aux Entreprises	3 739,6	- 8,8 %
Crédits aux Collectivités	1 103,5	- 3,3 %
Total Crédits clientèle	16 148,4	- 3,0 %

LES SERVICES

12 Groupes Commerciaux

185 Agences, dont

- 148 Agences de proximité
- 1 Agence "e conseil" pour nos clients hors circonscription
- 2 Agences Mozaïc pour les jeunes
- 8 Agences de la Banque Privée
- 9 Agences Professionnelles
- 4 Centres d'Affaires PME
- 1 Centre d'Affaires Grandes Entreprises
- 3 Centres d'Affaires Collectivités publiques et Institutionnels
- 1 Agence Promotion Immobilière
- 5 Points Passerelle
- 1 Agence des Associations
- 1 Espace Habitat
- 1 Centre d'Affaires Internationales

455 Services Points Verts

310 Automates bancaires (y compris bornes IRIS)

580 760 Comptes de dépôts à vue (hors clientèle financière)

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DU NORD EST**

25, rue Libergier
51088 REIMS

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2010**

Présence Audit & Conseils
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris*

KPMG Audit
Département de KPMG SA
1, Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE
*Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie de Versailles*

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
25, rue Libergier – 51088 REIMS

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**
Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs Les Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, applicable à votre caisse conformément à l'article L.511-39 du Code monétaire et financier.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris La Défense, le 2 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils



Patrick Bourdin
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Arnaud Bourdeille
Associé